Environnement et Changement climatique Canada

Environment and Climate Change Canada

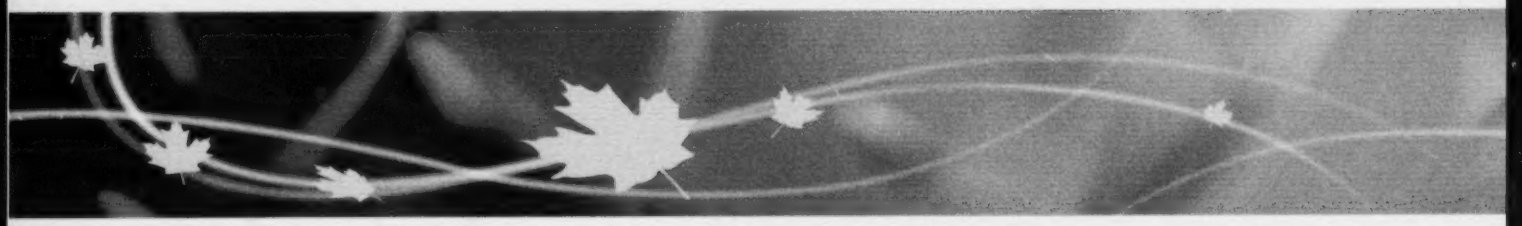

Rapport ministériel sur le rendement

2015-2016

Environnement et Changement climatique Canada

L'honorable Catherine McKenna, C.P., députée
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Canada

Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016

Publié aussi en anglais sous le titre :
2015–16 Departmental Performance Report

N° de cat. : En1-61F-PDF
ISSN : 2371-4921

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec SPAC au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2016.

Also available in English

Table des matières

Message de la ministre 1
Les résultats en bref 3
Section I : Survol de l'organisation 5
Profil de l'organisation 5
Contexte organisationnel 6
Priorités organisationnelles 12
Section II : Vue d'ensemble des dépenses 19
Dépenses réelles 19
Sommaire du rendement budgétaire 20
Tendances relatives aux dépenses du Ministère 23
Dépenses par crédit voté 24
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 25
États financiers et Faits saillants des états financiers 26
Section III : Analyse des programmes et des Services internes 30
Programmes 30
Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitats 30
Programme 1.2 : Ressources en eau 33
Programme 1.3 : Écosystèmes durables 37
Programme 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi – Faune 40
Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens 42
Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés 46
Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets 47
Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air 50
Programme 3.3 : Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution 55
Services internes 58
Section IV: Renseignements supplémentaires 59
Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur 59
Tableaux de renseignements supplémentaires 59
Dépenses fiscales fédérales 59
Coordonnées de l'organisation 59
Annexe : Définitions 60
Notes de fin de document 62

Message de la ministre

À titre de ministre de l'Environnement et du Changement climatique, j'ai le grand plaisir de présenter le Rapport ministériel sur le rendement de 2015-2016 d'Environnement et Changement climatique Canada. Le rapport décrit les réalisations du Ministère en vue de respecter l'engagement du gouvernement du Canada à lutter contre les changements climatiques et d'assurer un environnement sain et durable et une économie propre, prospère et durable pour les générations actuelles et futures.

La collaboration a toujours été essentielle au succès du Ministère, et elle l'est encore, comme en témoigne le leadership national exercé lors de la 21e Conférence des Parties à Paris, où notre pays a contribué à ficeler un accord historique qui vise à limiter la hausse de la température moyenne mondiale nettement en dessous de deux degrés Celsius. Aux termes de la Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques, les premiers ministres du Canada ont convenu d'unir leurs efforts en vue d'établir un nouveau cadre pancanadien de lutte contre les changements climatiques, notamment par l'adoption de mesures pour respecter les engagements internationaux du Canada et soutenir la transition du pays vers une économie à faibles émissions de carbone.

Des relations et partenariats efficaces ont guidé les réalisations du Ministère dans tous les domaines de son mandat, notamment la protection d'écosystèmes fragiles comme les Grands Lacs, le bassin du fleuve Saint-Laurent et celui du lac Winnipeg, la mise en œuvre continue du Plan de gestion des produits chimiques et du Système fédéral-provincial-territorial de gestion de la qualité de l'air ainsi que l'exploitation des réseaux collaboratifs de surveillance de l'air et de l'eau.

Le Ministère a réagi pour améliorer la protection des espèces en voie de disparition au Canada et gérer et agrandir les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs. Il continue de fournir son expertise à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale afin d'assurer l'exhaustivité des évaluations environnementales.

Le Ministère a maintenu sa réputation de source d'information faisant autorité, offrant à la population canadienne des services météorologiques de haute qualité, notamment des prévisions de phénomènes météorologiques violents et des prévisions saisonnières, ainsi que des renseignements sur notre climat en évolution. Il a également accru l'accessibilité des données météorologiques grâce aux médias sociaux.

Je suis très fière des nombreuses réalisations du Ministère, qui sont le fruit du dévouement de son personnel partout au pays.

Nous sommes tous déterminés à faire fructifier ces réalisations afin d'atteindre les objectifs prioritaires que m'a donnés le premier ministre dans ma lettre de mandat.

L'honorable Catherine McKenna, C.P., députée
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

Les résultats en bref

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), en collaboration avec les autres ministères fédéraux, ses partenaires provinciaux, territoriaux et des collectivités autochtones, ainsi que les autres partenaires et intervenants clés, a accompli des réalisations importantes dans le cadre de ses efforts de lutte contre les changements climatiques et de développement d'une économie propre, prospère et durable. Certaines de ces réalisations sont exposées ci-dessous.

- En décembre 2015, ECCC a dirigé une délégation nombreuse et diversifiée à la 21e Conférence des Parties à Paris et y a conclu un accord historique, ambitieux et équilibré avec 194 autres pays pour lutter contre les changements climatiques. Le Ministère a immédiatement commencé à se préparer pour l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, à mettre en oeuvre les engagements internationaux du Canada et à appuyer les efforts généraux en vue de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci.
- Dans le but de renforcer les efforts déployés à l'échelle mondiale dans le contexte de l'Accord de Paris, ECCC a réclamé des mesures visant le climat dans le cadre d'autres tribunes internationales, notamment le G7 et le G20; le Forum sur l'énergie et le climat des principales économies et la Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone. Le leadership du Canada a été reconnu quand le pays est devenu le coprésident de la Coalition pour le climat et l'air pur (CCAP), une coalition volontaire internationale de gouvernements, d'organisations internationales, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales visant à réduire les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat, comme le méthane et le carbone noir.
- Dans le cadre de la contribution financière pour le climat sans précédent de 2,65 milliards de dollars du Canada, ECCC s'est engagé à aider les pays en développement à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter au moyen d'investissements planifiés, comme une somme de 10 millions de dollars pour améliorer les systèmes d'alerte précoce multidangers, en particulier dans les petits États insulaires et les pays les moins développés, ainsi qu'une somme de 35 millions de dollars pour réduire les émissions de polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat.
- Une réunion des premiers ministres, tenue le 3 mars 2016 (moins de 90 jours après la Conférence de Paris), a mené à la signature de la Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques[i], qui vise la prise de mesures concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et le passage du pays à une économie faible en carbone plus vigoureuse et robuste.
- À la suite de la réunion des premiers ministres, ECCC a lancé un partenariat avec les provinces, les territoires et les organisations autochtones afin d'établir un cadre pancanadien pour la lutte contre les changements climatiques. Une plateforme électronique Parlons action pour le climat[ii] a été conçue afin de permettre aux Canadiens de formuler des idées, des innovations et des commentaires sur l'approche du Canada à l'égard des changements climatiques.

ECCC a également continué à collaborer avec les provinces, les territoires et les intervenants afin de faire avancer la mise en œuvre du Système de gestion de la qualité de l'air[iii], dans le but de mieux protéger la santé des Canadiens et l'environnement. Les efforts réalisés comprennent de continuer le processus pour établir des Normes nationales de qualité de l'air ambiant plus rigoureuses, l'établissement de nouvelles exigences réglementaires et non réglementaires en matière d'émissions des grands secteurs industriels et des grands groupes d'équipement, le partage d'information et l'identification des domaines d'intérêt commun pour lutter contre les émissions de sources mobiles, et la préparation aux fins de publication du premier rapport annuel sur l'état de l'air au Canada. Les faits saillants susmentionnés représentent des réalisations dans deux des secteurs prioritaires clés d'ECCC – la lutte contre les changements climatiques et la qualité de l'air. Dans les pages suivantes du RMR, vous trouverez de nombreuses autres réalisations liées à la protection des espèces sauvages, de la nature, ainsi que des ressources en eau douce et des écosystèmes du Canada, et vous trouverez également des renseignements importants sur le climat et la météo.

Quels fonds ont été utilisés?*	**Qui était concerné?***
(Dépenses réelles pour 2015-2016)	(Équivalent à temps plein réels pour 2015-2016)
950 927 395 $	6 322

* Les données font référence au **total** des fonds ministériels utilisés pour 2015-2016 (dépenses réelles) et aux ETP réels, et non seulement aux réalisations susmentionnées.

Section I : Survol de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Catherine McKenna, C.P., députée

Premier dirigeant : Michael Martin

Portefeuille ministériel : Environnement et Changement climatique Canada

Instruments habilitants :

- *Loi sur le ministère de l'Environnement*[iv]
- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*[v]
- *Loi sur les espèces en péril*[vi]
- *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux*[vii]
- *Loi sur les ressources en eau du Canada*[viii]
- *Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois*[ix]
- ***Loi de la conservation du lac Seul***
- *Loi sur les pêches*[x] **(administration des dispositions sur la prévention de la pollution)**
- *Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique* [xi]
- *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*[xii]
- *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* [xiii]
- *Loi sur les espèces sauvages au Canada*[xiv]
- *Loi fédérale sur le développement durable*[xv]
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*[xvi]
- *Loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement*[xvii]
- *Loi sur la semaine de la protection de la faune*[xviii]
- *Loi sur la semaine canadienne de l'environnement*[xix]

Année d'incorporation ou de création : 1971

Autre :

Le premier ministre a donné un mandat clair à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, soit de « jouer le rôle de chef de file dans la mise en œuvre du plan du gouvernement visant à assurer un environnement sain et une économie durable ». Cette orientation jette un fondement solide pour tous nos travaux. Elle nous permet de concrétiser notre raison d'être et guide les programmes et les activités que nous réalisons pour obtenir des résultats concrets pour les Canadiens.

Afin de respecter cet important mandat, une vaste collaboration inclusive est essentielle, tout autant que notre engagement, pour fournir des évidences basées sur des données scientifiques, un solide régime réglementaire et d'excellents services aux Canadiens.

Nous effectuons des recherches scientifiques pour accomplir notre mandat, respecter nos obligations législatives et réglementaires et cerner les mesures à prendre. Grâce à des partenariats stratégiques, nous travaillons pour réduire les polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre. Nous favorisons la conformité à la réglementation et son application afin de protéger les Canadiens et leur environnement. Le maintien d'une capacité scientifique et technique rigoureuses est essentiel à tous les aspects de notre travail, que ce soit la protection des espèces sauvages et des ressources en eau douce, la prévention et le contrôle de la pollution, la contribution à l'assainissement de l'air ainsi que la prestation

de renseignements sur la météo et l'environnement de calibre mondial pour aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées sur leur sécurité et leur santé.

Nous offrons des services aux Canadiens d'un océan à l'autre. Notre effectif est établi de façon stratégique partout au pays; près du deux tiers des employés travaillent dans des collectivités à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Nous travaillons dans des bureaux locaux, des laboratoires, des réserves nationales de faune et des stations météorologiques dans chaque province et territoire. En outre, nous rendons facilement nos données accessibles à tous les Canadiens et à nos partenaires autant au pays et qu'à l'échelle internationale, afin d'atteindre nos objectifs collectifs en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

Contexte organisationnel

Raison d'être

Environnement et Changement climatique Canada est le ministère fédéral responsable d'un vaste éventail de questions liées à l'environnement qui touchent les Canadiens. Il joue un rôle d'intendance dans la réalisation et le maintien d'un environnement propre, sécuritaire et durable. Environnement et Changement climatique Canada aborde les enjeux par la surveillance, la recherche, l'élaboration de politiques, la prestation de services à la population canadienne, la réglementation, l'application des lois environnementales, l'avancement des technologies propres et des partenariats stratégiques. Les programmes du Ministère sont axés sur un environnement propre, en réduisant au minimum les menaces que représente la pollution pour la population canadienne; un environnement sécuritaire, en dotant la population canadienne des outils nécessaires à la prise de décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat; un environnement durable, en préservant et en restaurant l'environnement naturel du Canada.

L'orientation du programme du Ministère reflète l'interdépendance de plus en plus évidente entre la durabilité de l'environnement et le bien-être économique.

Responsabilités

Aux termes de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, les pouvoirs, les tâches et les fonctions du ministre de l'Environnement et du Changement climatique s'étendent aux domaines suivants :

- la conservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol, et la coordination des politiques et programmes pertinents du gouvernement du Canada;
- les ressources naturelles renouvelables, notamment les oiseaux migrateurs et les autres espèces sauvages en général;
- la météorologie;
- l'application des règles et des règlements.

La ministre de l'Environnement et du Changement climatique est la principale responsable du mandat du Ministère et de sa mise en œuvre, notamment à l'aide d'un certain nombre de lois et règlements[xx], tel que la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE (1999)], les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la prévention de la pollution, la *Loi fédérale sur le développement durable*, la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, la *Loi sur les espèces sauvages au Canada* et la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*.

Le Ministère est un partenaire clé de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et de Parcs Canada, lesquels font partie du portefeuille ministériel.

De plus, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a la responsabilité secondaire ou partagée de la réalisation de mandats d'autres ministères fédéraux, y compris la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* (Transports Canada, Affaires autochtones et du Nord Canada et Ressources naturelles Canada), la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (Ressources naturelles Canada) et la *Loi sur la gestion des urgences* (Sécurité publique Canada).

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

Environnement et Changement climatique Canada remplit son mandat en faisant la promotion de trois résultats stratégiques, chacun contribuant au résultat du gouvernement du Canada pour un environnement propre et sécuritaire. Les résultats stratégiques et l'architecture d'alignement des programmes du Ministère pour 2015-2016, y compris ses services internes, sont présentés ci-dessous.

Résultat stratégique 1 : L'environnement naturel du Canada est conservé et restauré pour les Canadiens d'aujourd'hui et de demain

Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitats
- **Sous-programme 1.1.1 :** Politiques et priorités sur la biodiversité
- **Sous-programme 1.1.2 :** Espèces en péril
- **Sous-programme 1.1.3 :** Oiseaux migrateurs
- **Sous-programme 1.1.4 :** Partenariats pour la conservation des habitats
- **Sous-programme 1.1.5 :** Aires protégées

Programme 1.2 : Ressources en eau
- **Sous-programme 1.2.1 :** Qualité de l'eau et santé des écosystèmes aquatiques
- **Sous-programme 1.2.2 :** Gestion et utilisation des ressources en eau
- **Sous-programme 1.2.3 :** Services hydrométriques

Programme 1.3 : Écosystèmes durables
- **Sous-programme 1.3.1 :** Rapports axés sur le développement durable et indicateurs
- **Sous-programme 1.3.2 :** Évaluation environnementales et surveillance des écosystèmes
- **Sous-programme 1.3.3 :** Mobilisation communautaire
  - **Sous-sous-programme 1.3.3.1 :** Financement communautaire ÉcoAction
  - **Sous-sous-programme 1.3.3.2 :** Fonds pour dommages à l'environnement
  - **Sous-sous-programme 1.3.3.3 :** Programme d'emploi jeunesse en environnement
- **Sous-programme 1.3.4 :** Grands Lacs
- **Sous-programme 1.3.5 :** Saint-Laurent
- **Sous-programme 1.3.6 :** Lac Simcoe / sud-est de la baie Georgienne
- **Sous-programme 1.3.7 :** Lac Winnipeg
- **Sous-programme 1.3.8 :** Partenariats sur les écosystèmes

Programme 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi – Faune

Résultat stratégique 2 : La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat

Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens
- **Sous-programme 2.1.1 :** Observations, prévisions et avertissements météorologiques et environnementaux
- **Sous-programme 2.1.2 :** Information météorologique liée à la santé
- **Sous-programme 2.1.3 :** Information, prévisions et outils climatologiques

Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés
Sous-programme 2.2.1 : Services météorologiques pour la navigation aérienne
Sous-programme 2.2.2 : Services météorologiques et des glaces pour la navigation maritime
Sous-programme 2.2.3 : Services météorologiques pour les opérations militaires

Résultat stratégique 3 : Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.

Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets
Sous-programme 3.1.1 : Gestion des substances
Sous-programme 3.1.2 : Gestion des effluents
Sous-programme 3.1.3 : Pollution marine
Sous-programme 3.1.4 : Urgences environnementales
Sous-programme 3.1.5 : Sites contaminés

Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air
Sous-programme 3.2.1 : Programme de réglementation sur les changements climatiques et la qualité de l'air
Sous-sous-programme 3.2.1.1 : Émissions du secteur industriel
Sous-sous-programme 3.2.1.2 : Émissions du secteur des transports
Sous-programme 3.2.2 : Partenariats internationaux sur les changements climatiques et la qualité de l'air
Sous-programme 3.2.3 : Technologie environnementale

Programme 3.3 : Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution

Services internes

Environnement opérationnel et analyse des risques

Analyse des risques

Les enjeux environnementaux comportent diverses répercussions sur les décisions de nature sociale, économique et de santé pour les Canadiens. La protection et la conservation de l'environnement nécessitent des engagements non seulement d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), mais aussi de tous ses partenaires, notamment les provinces, les territoires, les Autochtones ainsi que les autres intervenants et les Canadiens. Par conséquent, ECCC accorde un haut degré d'importance à l'établissement, au maintien et au renforcement de ces partenariats stratégiques. La réalisation d'activités inclusives de sensibilisation tout en s'assurant d'avoir des discussions inclusives ainsi qu'un engagement continu favorisent la promotion des politiques, de la réglementation et des services, et favorise la mise en place d'une approche coordonnée pour obtenir des résultats représentatifs des intérêts de tous.

Il existe peu d'enjeux environnementaux pour lesquels le Canada doit trouver la cause et les solutions seulement à l'intérieur de ses frontières. Par conséquent, non seulement le Canada doit mobiliser les Canadiens, mais il doit aussi travailler avec des partenaires internationaux afin de trouver des solutions efficaces aux problèmes environnementaux mondiaux. Cette collaboration a été mise en évidence en décembre 2015 lors de la 21^{e} Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris, où les travaux de la délégation inclusive canadienne ont contribué à l'adoption de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, un accord historique, que le Canada a signé en avril 2016.

ECCC a également la responsabilité de fournir des renseignements scientifiques et des services environnementaux de sorte que les Canadiens puissent prendre des décisions éclairées au sujet de leur santé et de leur sécurité. ECCC fournit aux Canadiens des données et des renseignements sur les conditions climatiques et météorologiques, des mises en garde et des renseignements sur les dangers, et de l'information sur la qualité de l'air. Il est essentiel que ces données soient facilement et rapidement accessibles pour que le Ministère puisse respecter son mandat et son engagement de servir les Canadiens. Les investissements continus dans l'infrastructure permettant de fournir des données fiables en temps opportun et la maintenance des systèmes de stockage des données comptent parmi les mesures qu'ECCC met en place pour atténuer les risques associés à l'incapacité de fournir ces services.

ECCC a à cœur l'amélioration de l'environnement pour les Canadiens, ce qui comprend le fait de continuer entre autres à investir dans l'un de ses meilleurs atouts, son effectif. Par exemple, dans le cadre d'Objectif 2020, ECCC a mis en place une initiative de micromissions au Ministère pour aider les employés à acquérir de nouvelles compétences et les gestionnaires à répondre à leurs besoins à court terme relatifs aux projets. De plus, ECCC a amélioré les liens avec les collèges et les universités afin d'attirer les champs de compétences nécessaires pour réaliser son mandat important.

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec les programmes de l'organisation
Collaboration avec des partenaires/intervenants Il y a un risque que des priorités divergentes ou des limites de capacité des partenaires et des intervenants aient des répercussions sur les résultats stratégiques d'EC ou la progression d'initiatives environnementales clés.	ECCC a continué d'établir une relation plus inclusive avec les citoyens, les provinces, les territoires, les Autochtones, et les autres intervenants et partenaires, grâce à des travaux de collaboration avec des organisations comme Interpol et la Commission de coopération environnementale, à la mise en œuvre d'un protocole d'entente sur les échanges de données, et à l'utilisation d'outils en ligne pour les consultations. ECCC a amorcé les travaux sur l'outil de mobilisation Parlons action pour le climat[xxi] (lancé en avril 2016) pour encourager l'échange d'idées entre les citoyens, les partenaires et les intervenants pour que tous ensemble, ils puissent lutter contre les changements climatiques.	Résultats stratégiques 1, 2 et 3
État de préparation de l'effectif Il y a un risque que le Ministère ait de plus en plus de difficulté à attirer, à perfectionner, à conserver et à motiver un effectif novateur à grand rendement à mesure que la fonction publique fédérale évoluera et que la concurrence augmentera pour ce qui est de l'expertise spécialisée et scientifique.	ECCC a investi dans la gestion du personnel, la planification des ressources et l'établissement d'un processus de gestion du rendement pour des rôles et des postes clés précis. Afin de maintenir son effectif en poste, le Ministère a continué d'élaborer des programmes de perfectionnement professionnel ciblés et de s'assurer que la formation obligatoire est suivie. ECCC a participé activement à des salons de l'emploi ciblés en vue de répondre à ses besoins en matière de formation, de perfectionnement et de recrutement.	Résultats stratégiques 1, 2, 3 et Services internes
Prestation des services d'Environnement et Changement climatique Canada Il y a un risque que la prestation de services clés et d'autres renseignements du Ministère aux Canadiens, aux partenaires et à d'autres intervenants soit affaiblie en raison du fait que le Ministère dépend du rendement de l'infrastructure et des systèmes essentiels.	ECCC a eu recours aux moyens, aux protocoles et aux accords actuels offerts au Ministère et en collaboration avec ses intervenants pour réduire les risques de ne pouvoir offrir ses services. Le Plan stratégique de gestion des urgences du Ministère a servi de cadre pour le plan de continuité des opérations (PCO), qui a été défini à divers échelons, dont le Ministère, les directions générales, les sites (p. ex., immeubles) et les services essentiels. Des évaluations de l'état de préparation et des mesures d'intervention ont été effectuées (p. ex., des simulations pour mettre à l'essai le PCO). Un protocole d'entente avec Services partagés Canada a également servi à appuyer un système commun de gestion de la qualité.	Résultats stratégiques 2 et 3
Règlements/lois Il y a un risque que le Ministère n'élabore pas de règlements ou de lois en temps opportun, comme l'exige son mandat.	ECCC a maintenu et renforcé ses liens avec ses partenaires et intervenants (à l'échelle nationale, continentale et internationale), afin de communiquer et de comprendre les attentes par rapport aux règlements et aux lois et de réaliser des gains d'efficacité. Par exemple, ECCC a continué d'harmoniser de nombreux règlements rigoureux sur les émissions des véhicules et de leur moteur avec ceux des États-Unis en vue de réduire les gaz à effet de serre dans le secteur des transports. Ces mesures ont contribué à une meilleure conformité aux règlements et à des gains d'efficacité administrative dans la gestion des programmes réglementaires, et ont permis de centraliser les fonctions de gestion de la législation et de soutien réglementaire pour faciliter les travaux.	Résultats stratégiques 1 et 3

Gestion de l'information Étant donné l'effort de gestion de l'information à l'échelle du gouvernement, y compris une amélioration des gains d'efficacité et de la protection de l'information du gouvernement, il y a un risque que le Ministère ait de la difficulté à protéger et à préserver l'information, en raison de la possibilité des cyberattaques.	Le Ministère a réalisé ou mis en œuvre des protocoles et des procédures et a fourni de la formation et des outils pertinents de sensibilisation à la protection et à l'utilisation stratégiques de l'information. ECCC a informé les intervenants concernés de son plan de sécurité ministérielle et de sa politique de communication. De concert avec Services partagés Canada, ECCC a également lancé un projet de sécurité de l'information qui comprend la mise en œuvre d'un réseau sécurisé de technologie de l'information.	Résultats stratégiques 1, 2, 3 et Services internes

Remarque : En 2015-2016, ECCC a réalisé un examen des risques et a harmonisé les risques avec les engagements annoncés dans la Lettre de mandat de la ministre[xxii], de novembre 2015. Les risques susmentionnés ont été mis à jour en conséquence. Veuillez consulter la section sur l'analyse des risques du Rapport sur les plans et priorités pour 2016-2017[xxiii] pour obtenir de plus amples renseignements.

Priorités organisationnelles

Priorité 1 : Un environnement propre	
Description Gérer les substances et les déchets et réduire la pollution ayant une incidence directe ou indirecte sur la santé humaine ou l'environnement.	**Type de priorité**[1] Priorité permanente

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Donner suite au Plan de gestion des produits chimiques	2006	En cours	Sur la bonne voie	3.1 Gestion des substances et des déchets (page 47)
Pousuivre la mise en œuvre des programmes de réglementation, comme Immersion en mer	2001	En cours	Sur la bonne voie	3.1 Gestion des substances et des déchets (page 47)
Mettre en œuvre une approche réglementaire secteur par secteur pour la réduction des gaz à effet de serre (GES) au Canada	2013	En cours	Sur la bonne voie	3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air (page 44)
Donner suite aux éléments fédéraux liés au système national de gestion de la qualité de l'air (SNGQA)	2012	En cours	Sur la bonne voie	3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air (page 50)
Faire progresser l'atteinte des objectifs du Canada dans les domaines des changements climatiques et de la qualité de l'air par la mise en œuvre de forums et de partenariats internationaux et la participation à ceux-ci	En cours	En cours	Sur la bonne voie	3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air (page 50)
Administrer et promouvoir la conformité et appliquer les lois et les règlements dans le domaine de la pollution	En cours	En cours	Sur la bonne voie	3.3 Promotion de la conformité et Application de la loi – Pollution (page 55)

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) joue un rôle essentiel dans la progression de cette priorité. Il est le principal ministère fédéral responsable de la lutte contre les changements climatiques, de l'élaboration de règlements et de normes pour lutter contre la pollution atmosphérique et améliorer la qualité de l'air, et de la surveillance et de l'évaluation de substances, comme les produits chimiques qui nuisent à l'environnement et à la santé des Canadiens. En raison du partage des connaissances, des engagements communs et des actions, de l'application des données scientifiques, de l'utilisation de la technologie et de la mise à profit de partenariats, tant à l'échelle internationale que nationale, ECCC a fait progressé les objectifs en matière de lutte contre les changements climatiques et la pollution atmosphérique du Canada.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) constitue une part importante de la contribution du Canada aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. Le Ministère a travaillé pour améliorer son approche réglementaire, s'inspirant des travaux précédents ayant servi à la réglementation de secteur des transports et de production d'électricité à partir du charbon. ECCC a fait avancer des travaux importants afin d'élaborer des

[1] Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le Rapport sur les plans et les priorités ou le Rapport ministériel sur le rendement.

mesures réglementaires visant à réduire les émissions d'autres secteurs, notamment les émissions de méthane provenant du secteur pétrolier et gazier. Le Ministère a également réalisé des projets dans le cadre de la Commission de coopération environnementale (une collaboration entre le Canada, les États-Unis et le Mexique) en vue de réduire les émissions de GES.

À l'automne 2015, le Canada s'est engagé à verser 2,65 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années pour aider les pays en développement à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. En 2015-2016, le gouvernement a annoncé que, de cette contribution, 35 millions de dollars seraient accordés à la réduction des polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat (dont 10 millions de dollars au Fonds en fiducie de la Coalition pour le climat et l'air pur) et 10 millions de dollars pour améliorer les systèmes d'alerte précoce multidangers dans les collectivités vulnérables. Les mesures sont en cours au Ministère pour assurer le versement de ces sommes en 2016-2017 et par la suite.

ECCC a également fourni une expertise à ses partenaires internationaux, notamment au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat; à la Coalition pour le climat et l'air pur, aux initiatives du G7 et du G20, à la Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone, au Conseil de l'Arctique, au Protocole de Göteborg de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et à l'Initiative mondiale sur le méthane.

Le Ministère a fait avancer les travaux en vue d'établir un accord nord-américain ambitieux sur les sources d'énergie propre et l'environnement par l'entremise de la Déclaration conjointe du Canada et des États-Unis sur le climat, l'énergie et le rôle de leadership dans l'Arctique[xxiv] et il s'est efforcé de mettre à jour et de renforcer l'Accord à long terme Canada-États-Unis sur la qualité de l'air. ECCC s'est engagé avec ses partenaires internationaux, à réduire les hydrofluorocarbures (HFC) par l'entremise d'un accord des Parties au Protocole de Montréal, et a continué d'établir des partenariats avec les provinces et les territoires pour faire progresser la mise en œuvre du système de gestion de la qualité de l'air[xxv], dont des efforts pour réduire les émissions provenant de sources industrielles mobiles et stationnaires. Le système constitue une étape importante d'un programme à long terme visant à établir des normes rigoureuses de qualité de l'air, à surveiller les émissions et à favoriser les investissements; ECCC, de concert avec Santé Canada et d'autres intervenants, a élaboré de nouvelles normes de qualité de l'air relativement au dioxyde de soufre et a amorcé l'élaboration de nouvelles normes sur le dioxyde d'azote.

En poursuivant ses travaux pour réduire les effets de substances et des déchets dangereux, par l'entremise du Plan de gestion des produits chimiques[xxvi] (PGPC), ECCC a réalisé des évaluations finales ou préalables des risques pour 145 substances ou micro-organismes existants. Le Ministère a également évalué 581 nouvelles substances afin de déterminer le risque pour l'environnement. Le gouvernement est en voie d'atteindre ses futurs objectifs dans le cadre du PGPC[2].

Le Ministère a contribué à l'atteinte des obligations internationales de prévention de la pollution marine et de protection des milieux marins par la mise en œuvre du *Règlement sur l'immersion en mer*, de l'évaluation et de la délivrance de permis d'immersion en mer, et de la surveillance des sites d'immersion pour assurer le respect de la réglementation.

ECCC a effectué plus de 6 800 inspections et 100 enquêtes et a pris plus de 4 000 mesures d'application de la loi relativement aux 40 règlements et interdictions prévus par la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* et la *Loi sur les pêches*. En 2015-2016, au total, 41 poursuites se sont avérées fructueuses et ont permis d'obtenir plus de 5,7 millions de dollars sous forme de sanctions.

Les activités susmentionnées illustrent l'engagement du Ministère envers les initiatives continues et durables d'intendance qui constituent la base d'ECCC afin de maintenir sa contribution aux priorités du gouvernement à titre de chef de file dans les efforts canadiens et mondiaux pour assainir l'environnement et l'économie.

[2] Une évaluation de la Phase II du Plan de gestion des produits chimiques a permis de conclure que celui-ci demeure un outil pertinent et harmonisé avec les priorités du gouvernement. Ce plan permet de réaliser des progrès continus dans un certain nombre de domaines complexes et demeure axé sur une amélioration continue.

Priorité 2 : Un environnement sécuritaire	
Description Fournir aux Canadiens des renseignements de grande qualité et d'actualité sur les conditions environnementales immédiates et à long terme.	**Type de priorité** Priorité permanente

Principales intitatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Offrir des services météorologiques et environnementaux de première qualité, en temps opportun, aux Canadiens par l'entremise d'une meilleure capacité de détecter les épisodes de temps violents et le renouvellement de l'infrastructure de surveillance	En cours	En cours	Sur la bonne voie	2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens (page 42)
Tirer parti des services météorologiques et environnementaux de base ainsi que des partenariats de collaboration afin d'offrir des services aux utilisateurs ciblés, qui appuient leur prise de décisions en matière d'opérations	En cours	En cours	Sur la bonne voie	2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens (page 42)
Fournir des renseignements météorologiques et climatiques à l'appui des efforts de gestion des urgences à l'échelle nationale et internationale qui favorisent la sécurité publique, comme, entre autres, les renseignements sur le temps et la glace, ainsi que la modélisation des cendres volcaniques, des catastrophes nucléaires et de la fumée	En cours	En cours	Sur la bonne voie	2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens (page 42)
Moderniser l'infrastructure météorologique pour assurer la continuité des renseignements météorologiques et climatiques qui sont primordiaux à la sécurité des Canadiens	2014-2015	En cours	Sur la bonne voie	2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens (page 42)
Continuer de tirer parti des partenariats internationaux afin de bénéficier des progrès scientifiques et technologiques à l'échelle mondiale	En cours	En cours	Sur la bonne voie	2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens (page 42)

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Grâce à l'amélioration continue et aux investissements dans la technologie et les infrastructures, ECCC a continué à fournir des services aux Canadiens 24 heures par jour, 7 jours par semaine, en fournissant des informations et services météorologiques et environnementaux précis en temps utile. Depuis la création du Service météorologique du Canada d'ECCC, des renseignements sont fournis aux Canadiens afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées afin de se protéger contre les enjeux liés aux changements climatiques et à la pollution. À titre de source faisant autorité, ECCC répond aussi aux besoins des partenaires fédéraux qui dépendent des informations météorologiques et environnementales d'ECCC pour assurer des opérations sécuritaires et efficaces.

Au cours de l'exercice 2015-2016, le Ministère a continué de fournir des services météorologiques et environnementaux de grande qualité à la population canadienne (dont 480 000 prévisions, veilles et avertissements) par le biais d'une infrastructure nationale de systèmes de prévision fondés sur la science.

Lors des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015[xxvii], ECCC a fourni des services d'alerte météo et un soutien environnemental d'urgence ultramodernes et propres aux sites de compétition, en tout temps. Le Ministère a développé et affiché ses données et ses produits innovateurs en sciences et technologie, dont le développement de nouvelles technologies, comme des modèles de prévision à l'échelle urbaine numérique à haute résolution et la

construction de nouvelles stations météorologiques qui rapportaient des données à la minute. Le Ministère a aussi travaillé sur un nouveau modèle de collecte de données qui activait à distance des stations météorologiques compactes alimentées par énergie solaire et intégrant, entre autres, des modems cellulaires sans fil, ce qui était une première pour le gouvernement du Canada.

Afin d'améliorer continuellement nos services, des mises à jour importantes et le renouvellement de l'équipement et des systèmes ont été proposés, dont des systèmes radars, et la technologie a été utilisée afin d'appuyer des initiatives nouvelles ou existantes, notamment les suivantes :

- EC Alertez moi, un prototype de service automatisé de messages d'alertes météorologiques par courriel (14 000 abonnés en date de mars 2016). ECCC a créé des comptes d'alertes météo sur Twitter[xxviii] en juillet 2015 destinés à 830 collectivités qui apparaissent sur la page Canada.ca/meteo. Le nombre d'abonnés a grimpé à 83 000.
- En alerte[xxix], pour communiquer aux Canadiens des alertes essentielles et pouvant leur sauver la vie au moyen de différents médias.
- Firework[xxx], un système de prévision de la qualité de l'air qu'ECCC a adapté pour faire le suivi de la progression des opérations de lutte contre les feux de forêt dans six provinces et territoires.
- Cote air santé[xxxi] (CAS), un instrument qui fournit des renseignements quotidiens sur la qualité de l'air ambiant pour les collectivités partout au pays grâce à la collaboration de partenaires provinciaux et territoriaux.

Les partenaires se fient à ECCC à titre de source faisant autorité pour les données météorologiques et environnementales. ECCC fournit des services environnementaux fondés sur la science en tout temps à ses partenaires fédéraux, comme la Garde côtière canadienne et le ministère de la Défense nationale, ainsi qu'à des organismes provinciaux et nationaux responsables de la gestion des urgences, afin de compléter leurs opérations. ECCC a émis 490 000 prévisions aéronautiques (pour appuyer les opérations de NAV Canada) ainsi que 200 000 prévisions maritimes sur l'état des glaces et de la mer, destinées à divers partenaires.

Le Ministère a maintenu un rôle actif dans un réseau international composé d'experts en science météorologique afin de ne pas seulement obtenir des connaissances, mais aussi contribuer à ces connaissances et à cette expertise scientifique sur la surveillance des conditions météorologiques, hydrologiques et climatiques. Par l'entremise de ce réseau, ECCC a collaboré avec des pays partenaires, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, la France et la Chine, ainsi que des organisations internationales, comme le Conseil de l'Arctique, la Coalition pour le climat et l'air pur, le Programme mondial de recherches sur le climat et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le fait de fournir des données météorologiques et environnementales ainsi que la maintenance et l'amélioration des infrastructures et des systèmes essentiels sont le fondement de la prestation d'un service qui répond aux besoins quotidiens de la population canadienne et de divers partenaires d'ECCC. Fournir des données scientifiques est une façon d'aider la population canadienne à prendre des décisions éclairées dans le but de protéger leur santé et leur sécurité aujourd'hui et à l'avenir.

Priorité 3 : Un environnement durable	
Description Veiller à la durabilité des terres, de l'eau et de la biodiversité.	**Type de priorité** Priorité permanente

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Améliorer et promouvoir la mise en œuvre du Programme sur les oiseaux migrateurs et du Programme des espèces en péril	1994 (oiseaux migrateurs); 1996 (espèces en péril)	En cours	Sur la bonne voie	1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats (page 30)
Adopter une approche de collaboration pour protéger et conserver la biodiversité au Canada et à l'étranger, y compris l'administration de programmes d'intendance de l'habitat ainsi que l'entretien et l'élargissement d'un réseau d'aires protégées	2014 (Plan de conservation national); 2000 (intendance de l'habitat); 1973 (aires protégées)	En cours	Sur la bonne voie	1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats (page 30)
Offrir des conseils scientifiques éclairés pendant les évaluations environnementales	1992	En cours	Sur la bonne voie	1.3 Écosystèmes durables (page 37)
Poursuivre les travaux en collaboration avec le gouvernement de l'Alberta (Alberta Environmental Monitoring, Evaluation and Reporting Agency) sur la mise en œuvre d'un programme de surveillance des sables bitumineux	2012	En cours	Sur la bonne voie	1.2 Ressources en eau (page 33)
Mettre en œuvre une approche globale en matière de gestion des écosystèmes	En cours	En cours	Sur la bonne voie	1.3 Écosystèmes durables (page 37)
Continuer d'orienter l'expertise en sciences et en génie du gouvernement fédéral vers la protection des eaux nationales et transfrontalières ainsi que la gestion des écosystèmes	En cours	En cours	Sur la bonne voie	1.2 Ressources en eau (page 33)
Poursuivre les travaux en collaboration avec les provinces et territoires à propos de la surveillance de la quantité d'eau par l'intermédiaire du programme hydrométrique national	1975	En cours	Sur la bonne voie	1.2 Ressources en eau (page 33)
Administrer, promouvoir la conformité et appliquer les lois et règlements dans le domaine de la faune	En cours	En cours	Sur la bonne voie	1.4 Promotion de la conformité et application de la loi – Faune (page 40)

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) travaille à protéger et à conserver les espèces sauvages et leur habitat ainsi que la biodiversité unique (nature) du Canada et les ressources précieuses d'eau douce. ECCC aborde ce large mandat en adoptant plusieurs approches : en faisant participer les Canadiens à des mesures de conservation et de protection, en faisant la promotion de la conformité aux lois et en assurant leur application, notamment la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, en travaillant en collaboration avec des partenaires internationaux et les collectivités autochtones et en faisant de la sensibilisation dans les collectivités partout au pays.

Le Ministère a publié (dans le Registre public des espèces en péril[xxxii]) des programmes de rétablissement et des plans de gestion proposés pour 57 espèces ainsi que des programmes de rétablissement et des plans de gestion définitifs pour 46 espèces. Au total, 120 des 192 espèces identifiées dans le plan de publication triennal d'ECCC comptent des documents de rétablissement publiés dans le Registre public des espèces en péril[xxxiii].

Pour appuyer la conservation des oiseaux migrateurs, ECCC travaille en collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires à l'échelle nationale et internationale afin de mieux comprendre les causes des tendances observées (comme le déclin des populations) et, tout particulièrement, de mener des initiatives internationales, comme la préparation du plan de surveillance circumpolaire des oiseaux de mer, les éléments clés de l'initiative sur les oiseaux migrateurs de l'Arctique ainsi que des projets au Canada, aux États-Unis et au Mexique pour la conservation des oiseaux migrateurs, dont le rapport État des populations d'oiseaux de l'Amérique du Nord 2016[xxxiv].

ECCC a coordonné la participation du Canada au Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes avec les États-Unis et le Mexique et a aidé à mettre en place un groupe de travail Canada-États-Unis-Mexique pour la conservation du papillon monarque.

ECCC a poursuivi son travail avec ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour conserver et protéger l'habitat dans le cadre d'un éventail de programmes fondés sur des incitatifs, dont le Programme d'intendance des habitats pour les espèces en péril, le Fonds autochtone pour les espèces en péril, le Fonds national de conservation des milieux humides et le Programme des dons écologiques.

Les activités d'application de la loi sur la faune ont entraîné plus de 158 condamnations et plus de 1,1 million de dollars d'amendes, dont une amende de 750 000 $ à l'encontre d'une usine de gaz naturel en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et de la *Loi sur les espèces en péril* pour avoir causé la mort d'environ 7 500 oiseaux migrateurs.

L'habitat essentiel de douze espèces dans cinq réserves nationales de faune et deux parcs nationaux ont été protégé par ECCC qui a aussi mené un éventail de recherches scientifiques et d'évaluations afin de comprendre les répercussions des changements de l'habitat et climatiques sur les espèces en péril, dont l'ours blanc, le caribou boréal et le caribou de Peary, la Grue blanche et la rainette faux-grillon de l'ouest. Pour atteindre les buts de conservation de 17 % de la superficie terrestre et des eaux intérieures et de 10 % des eaux côtières et marines du Canada d'ici 2020, ECCC a continué d'élaborer une solide base de données sur les aires protégées d'une vaste gamme d'organisations publiques et privées.

Le travail accompli par ECCC pour créer des ensembles de données et de cartes géospatiales a aidé à déterminer des territoires d'intérêt pour les espèces à risque et les oiseaux migrateurs et a permis à ECCC ainsi qu'à ses partenaires provinciaux, territoriaux etdes collectivités autochtones de soutenir les efforts de conservation.

La protection des ressources d'eau douce du Canada demeure une priorité du gouvernement. Le Ministère a travaillé avec le Québec pour mettre en oeuvre le Plan d'action Saint-Laurent 2011-2016[xxxv] dans la partie d'eau douce du fleuve (en amont de l'île d'Orléans). Le travail de surveillance a donné lieu à un ensemble de fiches de suivi[xxxvi] qui résument les connaissances sur l'eau, les ressources biologiques, les rives, les usages et les sédiements. Les fiches portent su la surveillance de la qualité des eaux marines dans les secteurs coquilliers, la qualité de l'eau du secteur fluvial, la qualité de l'eau des rivières Richelieu et Yamaska, le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent et le grand héron. En vertu du Programme Zones d'intervention prioritaire, le Ministère a financé Stratégies Saint-Laurent et 13 comités pour appuyer la participation des intervenants aux processus concertés visant à améliorer la qualité de l'eau dans le fleuve Saint-Laurent. Un soutien financier a été fourni pour conserver et améliorer l'écosystème du Saint-Laurent par le biais de 20 projets financés en vertu du Programme Interactions communautaires[xxxvii].

Le Ministère a poursuivi son travail pour restaurer la santé écologique et la qualité de l'eau du bassin du lac Winnipeg, des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en partenariat avec des citoyens, des scientifiques ainsi que des partenaires nationaux et internationaux.

Les vastes activités pluridimensionnelles de réglementation et d'exécution de la loi d'ECCC, en collaboration avec des partenaires nationaux, internationaux et les communautés autochtones de tous les niveaux, ont mené à la protection et à la conservation durable de la biodiversité et des eaux du Canada et continueront à les renforcer.

Priorité 4 : Gestion	
Description	**Type de priorité**
Transformer les activités des services internes du Ministère afin d'améliorer la prestation de services.	Priorité permanente

Principales initiatives contribuant aux priorités

Initiatives prévues	Date de début	Date de fin	État	Lien avec les programmes de l'organisation
Continuer à remodeler les systèmes et opérations du Ministère afin d'accroître son efficacité	2015 (SAP)	2015 (SAP)	Terminé	Services internes (page 58)
Continuer d'améliorer les processus opérationnels et les services communs afin de maintenir ou d'améliorer les niveaux de service et la satisfaction de la clientèle	En cours	En cours	Sur la bonne voie	Services internes (page 58)
Mettre en application la stratégie de gestion des personnes et les initiatives connexes afin de créer une main-d'œuvre adaptative et mobile, ainsi qu'un milieu de travail moderne	En cours	En cours	Sur la bonne voie	Services internes (page 58)

Progrès réalisés pour atteindre la priorité

Le travail s'est poursuivi pour améliorer l'efficacité du soutien administratif en adoptant des systèmes et des stratégies à l'échelle de l'organisation, comme un système de gestion financière normalisé (SAP) et une stratégie Web (canada.ca). La nouvelle approche de guichet unique du Ministère est conforme à l'initiative pour un gouvernement ouvert[xxxviii] et la reflète parfaitement pour assurer une plus grande transparence et une meilleure reddition de compte ainsi que pour accroître la participation citoyenne en assurant une meilleure accessibilité.

Les spécialistes en communications du Ministère ont entrepris des travaux importants d'élaboration d'un outil électronique de mobilisation : Parlons action pour le climat[xxxix], qui encourage le dialogue et la communication d'idées sur la façon d'aborder le défi collectif des changements climatiques.

ECCC a prêché par l'exemple en réduisant son empreinte environnementale grâce à une stratégie de consolidation des immeubles et des aménagements, ce qui a contribué, entre autres, à l'écologisation des opérations gouvernementales, l'un objectif de la Stratégie fédérale de développement durable.

Comme les employés sont la ressource la plus précieuse d'ECCC, le Ministère a révisé et mis à jour ses stratégies de ressources humaines qui comptent des objectifs clairs pour attirer et maintenir en poste des employés. Les stratégies reconnaissent la nécessité d'avoir une diversité ainsi qu'un respect des langues officielles, et elles font la promotion d'un dialogue continu sur la santé mentale, le bien-être, les valeurs et l'éthique. La ministre a lancé la première « Journée du respect » et a animé une série d'assemblées informelles avec les employés, ce qui a ouvert la porte à une plus grande participation inclusive à toutes les échelles.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les priorités organisationnelles, veuillez consulter la Lettre de mandat de la ministre[xl].

Section II : Vue d'ensemble des dépenses

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)*

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues)
961 051 076	961 051 076	1 034 709 806	950 927 395	-10 123 681

* Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Dans tout le document, les nombres sont nets de recettes disponibles.
**Les dépenses prévues sont tirées du RPP de 2015-2016.

Les dépenses prévues du Ministère reflètent le financement approuvé par le Conseil du Trésor pour appuyer les programmes ministériels. Au cours de l'année, le financement nouveau et renouvelé a permis d'ajouter 73,7 millions de dollars aux dépenses prévues, augmentant ainsi le total des autorisations à 1 034,7 millions de dollars. L'augmentation est principalement attribuable à un nouveau financement pour l'Initiative visant les infrastructures fédérales, au renouvellement du programme lié à la *Loi sur les espèces en péril* et à un financement fourni par le biais des crédits centraux du Conseil du Trésor (p. ex., report du budget de fonctionnement et de capital).

Les dépenses réelles de 950,9 millions de dollars (91,9 % des autorisations totales) reflètent les dépenses ministérielles comme indiqué dans les Comptes publics et sont inférieures aux dépenses prévues principalement en raison de la baisse du financement requis pour les Projets d'assainissement des sédiments contaminés, l'infrastructure de surveillance et de superinformatique, et la revitalisation des services météorologiques du Canada. Les fonds non utilisés seront disponibles au cours des prochaines années. Ces baisses sont contrebalancées par des dépenses liées à des fonds reçus pour le renouvellement du programme lié à la *Loi sur les espèces en péril* et l'Initiative visant les infrastructures fédérales.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])*

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart (réel moins prévu) 2015-2016
6 167	6 322	155

* Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Dans tout le document, les nombres d'équivalents temps plein incluent les étudiants.
**Les ETP prévus sont tirés du RPP 2015-2016.

Un ETP équivaut à une personne travaillant à temps plein, soit 37,5 heures par semaine toute l'année, ou tout nombre d'employés à temps partiel dont les heures de travail combinées équivalent à un ETP. Pour calculer le nombre d'ETP prévu pour 2015-2016, un salaire moyen a été utilisé selon les dépenses totales en salaire prévues pour l'exercice 2015-2016. Le nombre réel d'ETP a été déterminé en utilisant le système financier du Ministère. Environnement et Changement climatique Canada a eu recours à 6 322 ETP au lieu des 6 167 ETP prévus en 2015–2016, ce qui représente une augmentation de 155 ETP (2,5 %). Le nombre prévu et réel des ETP devraient être lus en corrélation avec les dépenses prévues et réelles, respectivement, dans le tableau Ressources financières budgétaires ci-dessus.

Sommaire du rendement budgétaire

Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les Services internes (en dollars)

Programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014
Programme 1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	122 779 285	122 779 285	137 912 691	133 903 800	150 950 291	150 399 093	140 408 483	120 519 001
Programme 1.2 Ressources en eau	95 770 859	95 770 859	80 035 023	82 145 076	95 168 261	81 784 289	92 453 058	100 322 337
Programme 1.3 Écosystèmes durables	91 480 613	91 480 613	88 026 739	82 431 062	99 908 100	78 790 925	72 619 888	70 727 194
Programme 1.4 Promotion de la conformité et application de la loi – Faune	16 115 510	16 115 510	16 652 429	16 367 544	19 985 276	19 971 764	17 058 497	18 208 956
Programme 2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	192 103 008	192 103 008	174 382 678	169 118 896	205 045 977	181 347 768	174 493 294	182 818 981
Programme 2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	15 792 293	15 792 293	19 267 384	18 998 851	18 757 335	15 321 848	25 886 657	26 618 144
Programme 3.1 Gestion des substances et des déchets	85 149 099	85 149 099	74 912 985	68 461 079	85 506 174	83 529 612	86 779 805	84 616 666
Programme 3.2 Changements climatiques et Qualité de l'air	122 872 074	122 872 074	97 030 449	87 789 682	128 325 216	119 607 526	121 061 134	125 118 027
Programme 3.3 Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution	37 560 222	37 560 222	34 672 528	34 487 231	40 718 054	40 634 373	42 309 866	44 661 876
Services internes	181 428 113	181 428 113	179 196 292	178 252 358	190 345 122	179 540 197	203 115 955	205 338 366
Total	**961 051 076**	**961 051 076**	**902 089 198***	**871 955 579**	**1 034 709 806**	**950 927 395**	**976 186 637**	**978 949 548**

* Les prévisions dans le Rapport ministériel sur le rendement reflètent celles publiées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) pour 2016-2017. Le RPP pour 2016-2017 a été déposé au Parlement avant le budget de 2016 et, par conséquent, il ne tient pas compte des nouveaux fonds annoncés dans ce budget. Les dépenses prévues du Ministère en 2016-2017 et au cours des exercices ultérieurs augmenteront au fur et à mesure que les renouvellements de programme et les postes au budget de 2016 seront inclus dans les processus à venir relatifs au Budget des dépenses.

Programme 1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats

Les dépenses réelles pour l'exercice 2015-2016 sont plus élevées que prévu, ce qui est principalement dû au financement reçu pour le renouvellement du Programme lié à la *Loi sur les espèces en péril* ainsi qu'à l'affectation de ressources additionnelles au Service canadien de la faune. Les dépenses réelles ont augmenté en 2015-2016 comparativement à l'exercice 2014-2015 en raison principalement de subventions et de contributions au Plan de conservation national contrebalancées par un paiement législatif à Conservation de la nature Canada émis en 2014-2015 ainsi qu'à des paiements de contributions plus bas en appui à Biodiversité – espèces sauvages et habitat. Les dépenses prévues pour 2016-2017 sont plus élevées que pour l'exercice 2015-2016 principalement en raison du renouvellement du Programme lié à la *Loi sur les espèces en péril* et de l'Initiative visant les infrastructures fédérales.

Programme 1.2 Ressources en eau

Les dépenses réelles pour l'exercice 2015-2016 ainsi que les dépenses prévues pour l'exercice 2016-2017 sont inférieures aux dépenses prévues en 2015-2016, ce qui est principalement dû à l'harmonisation des activités entre les programmes. Les dépenses réelles en 2015-2016 sont également inférieures à celles en 2014-2015 en raison de la baisse des paiements forfaitaires en remplacement de l'indemnité de départ et d'un paiement de transition unique au cours de l'exercice 2014-2015 en raison du passage du gouvernement au régime de paye en arrérages.

Programme 1.3 Écosystèmes durables

Les dépenses réelles pour l'exercice 2015-2016 sont inférieures aux dépenses prévues pour le même exercice, ce qui est principalement dû à la baisse des fonds requis pour les projets d'assainissement des sédiments contaminés, pour lesquels les fonds non utilisés seront disponibles au cours des prochaines années.

Programme 2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens

Les dépenses réelles de l'exercice 2015-2016 ainsi que les dépenses prévues pour 2016-2017 sont inférieures aux dépenses prévues pour l'exercice 2015-2016, principalement en raison de la baisse des fonds attribués au Programme de réglementation de la qualité de l'air et à l'initiative de l'infrastructure de surveillance et de superinformatique, qui sont contrebalancés par un nouveau financement reçu pour la revitalisation des services météorologiques du Canada et pour l'Initiative visant les infrastructures fédérales. L'augmentation des dépenses réelles au cours de l'exercice 2015-2016 comparativement à celles de l'exercice 2014-2015 est principalement attribuable à l'Initiative visant les infrastructures fédérales et à la revitalisation des services météorologiques du Canada, qui sont d'ailleurs contrebalancées par une baisse du paiement de transition unique effectué en 2014-2015 en raison du passage du gouvernement au régime de paye en arrérages.

Programme 2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés

Les dépenses réelles au cours de l'exercice 2015-2016 sont inférieures à celles de 2014-2015 en raison de la baisse des paiements forfaitaires en remplacement de l'indemnité de départ et du paiement de transition unique effectués en 2014-2015 en raison du passage du gouvernement au régime de paye en arrérages. La baisse est aussi liée à la baisse des dépenses opérationnelles du Ministère et des régimes d'avantages sociaux des employés liés aux salaires.

Programme 3.1 Gestion des substances et des déchets

La baisse des dépenses prévues pour la période de 2016-2017 à 2017-2018 est principalement liée à la baisse des fonds pour le régime de calibre mondial pour la prévention, la préparation et l'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures. Les dépenses prévues pour l'exercice 2016-2017 sont inférieures à celles prévues pour l'exercice 2015-2016 en raison de l'élimination graduelle du financement pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.

Programme 3.2 Changements climatiques et Qualité de l'air

La baisse des dépenses prévues entre les exercices 2016-2017 et 2017-2018 est principalement liée à la fluctuation prévue du financement annuel pour le Fonds d'appui technologique au développement durable de Technologies du développement durable Canada[3] ainsi qu'à la conclusion de l'Initiative à guichet unique. Les dépenses prévues pour l'exercice 2016-2017 sont inférieures à celles de 2015-2016, principalement en raison de l'élimination graduelle du Programme de réglementation de la qualité de l'air.

Services internes

Les dépenses réelles sont inférieures pour l'exercice 2015-2016 comparativement à l'exercice 2014-2015 principalement en raison d'un paiement de transition unique effectué en 2014-2015 lors du passage du gouvernement à un régime de paye en arrérages, ainsi que de la baisse du financement lié à la conclusion d'initiatives temporaires et au réalignement des activités liées aux Services internes.

Veuillez consulter le précédent Rapport ministériel sur le rendement[xii] (RMR) pour obtenir davantage d'informations sur les écarts d'année en année des dépenses encourues au cours des exercices 2014-2015 et 2013-2014.

ECCC cherchera des fonds permanents pour les initiatives prioritaires, y compris celles faisant l'objet d'un financement de durée limitée. Les demandes de financement liées à de telles initiatives sont sujettes aux décisions du gouvernement; ainsi, les résultats seront pris en compte dans les prochains budgets et documents budgétaires.

[3] La responsabilité financière pour Technologies du développement durable Canada relève maintenant d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Tendances relatives aux dépenses du Ministère

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des dépenses du Ministère sur une période de six ans. Au cours de la période s'étirant entre les exercices 2013-2014 et 2015-2016, les dépenses réelles sont les dépenses déclarées dans les Comptes publics. Pour la période entre les exercices 2016-2017 et 2018-2019, les dépenses prévues représentent les dépenses prévues figurant dans le Rapport sur les plans et les priorités pour 2016-2017 et correspondent au financement approuvé par le Conseil du Trésor pour appuyer les résultats stratégiques et les programmes du Ministère.

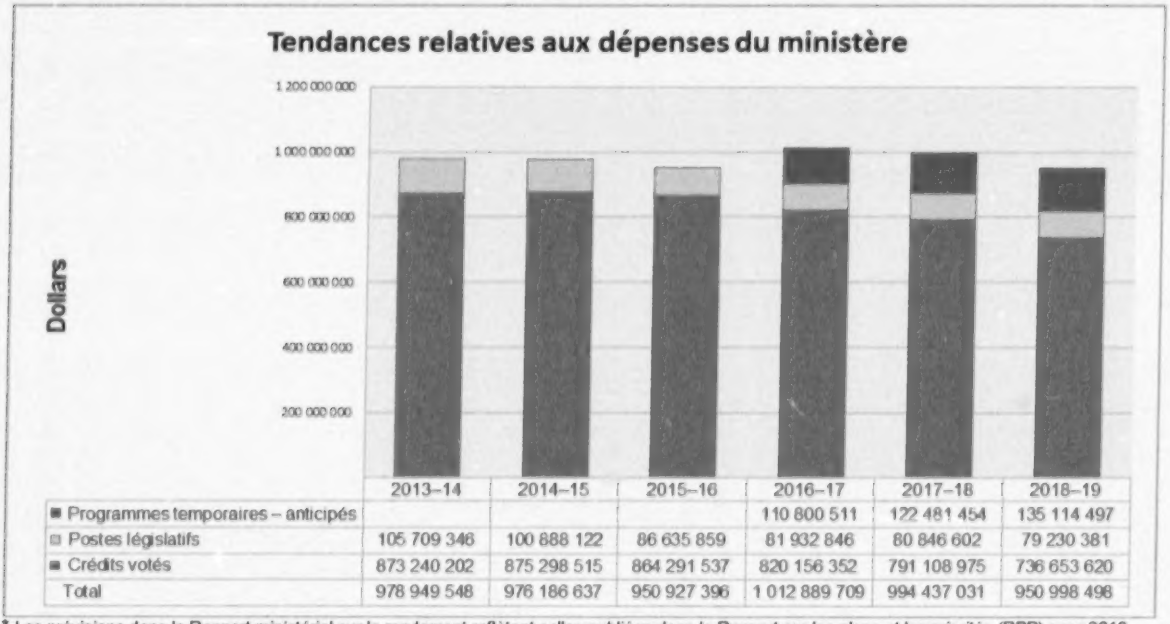

	2013–14	2014–15	2015–16	2016–17	2017–18	2018–19
Programmes temporaires – anticipés				110 800 511	122 481 454	135 114 497
Postes législatifs	105 709 346	100 888 122	86 635 859	81 932 846	80 846 602	79 230 381
Crédits votés	873 240 202	875 298 515	864 291 537	820 156 352	791 108 975	736 653 620
Total	978 949 548	976 186 637	950 927 396	1 012 889 709	994 437 031	950 998 498

* Les prévisions dans le Rapport ministériel sur le rendement reflètent celles publiées dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) pour 2016-2017. Le RPP pour 2016-2017 a été déposé au Parlement avant le budget de 2016 et, par conséquent, il ne tient pas compte des nouveaux fonds annoncés dans ce budget. Les dépenses prévues du Ministère en 2016-2017 et au cours des exercices ultérieurs augmenteront au fur et à mesure que les renouvellements de programme et les postes au budget de 2016 seront inclus dans les processus à venir relatifs au Budget des dépenses.

Comme indiqué dans le tableau précédent, les dépenses réelles d'Environnement et Changement climatique Canada pour l'exercice 2015-2016 s'élèvent à 950,9 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 25,3 millions de dollars (2,6 %) comparativement aux dépenses de l'exercice 2014-2015. Cette baisse est principalement due à un paiement de transition unique en 2014-2015, qui découlait du passage du gouvernement au régime de paye par arrérages, ainsi qu'aux paiements liés au règlement immédiat des indemnités de départ.

La baisse de 48,8 millions de dollars (5,1 %) entre les dépenses actuelles pour l'exercice 2015-2016 et les dépenses prévues pour l'exercice 2016-2017 est principalement liée à l'élimination graduelle de plusieurs initiatives importantes, comme le Programme de réglementation de la qualité de l'air et le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux. Ces baisses sont contrebalancées par une augmentation prévue de la contribution annuelle à Technologies du développement durable Canada. Le renouvellement anticipé des programmes temporaires réaugmente les dépenses prévues à 1 012,9 millions de dollars.

La baisse des dépenses prévues pour la période s'étirant de l'exercice 2016-2017 à 2018-2019 est de 86,2 millions de dollars (9,6 %) et est principalement liée à la conclusion d'initiatives temporaires telles que le Programme lié à la *Loi sur les espèces en péril*, le lac Simcoe et le bassin du lac Winnipeg ainsi qu'à la baisse du profil de financement de Technologies du développement durable Canada.

du Service météorologique du Canada et des projets d'assainissement des sédiments contaminés. Le renouvellement anticipé des programmes temporaires réaugmente les dépenses prévues à 951,0 millions de dollars.

Les programmes temporaires sont assujettis aux décisions du gouvernement de prolonger, de réduire ou d'accroître le financement; ainsi, les résultats seront pris en compte dans les prochains budgets et documents budgétaires.

La responsabilité de Technologies du développement durable Canada relève maintenant d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dépenses votées et législatives d'Environnement et Changement climatique Canada, veuillez consulter les Comptes publics du Canada 2016[xiii].

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2015-2016 avec le cadre pangouvernemental[xliii] (en dollars)

Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2015-2016
Programme 1.1 Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	150 399 093
Programme 1.2 Ressources en eau	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	81 784 289
Programme 1.3 Écosystèmes durables	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	78 790 925
Programme 1.4 Promotion de la conformité et application de la loi – Faune	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	19 971 764
Programme 2.1 Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	181 347 768
Programme 2.2 Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	15 321 848
Programme 3.1 Gestion des substances et des déchets	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	83 529 612
Programme 3.2 Changements climatiques et qualité de l'air	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	119 607 526
Programme 3.3 Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	40 634 373

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	779 622 963	771 387 198
Affaires sociales	0	S.O.
Affaires internationales	0	S.O.
Affaires gouvernementales	0	S.O.

*Dans ce tableau, les chiffres relatifs aux dépenses prévues et réelles totales tiennent compte des dépenses prévues pour les services internes (181 428 113 $) et des dépenses réelles (179 540 197 $) telles qu'elles sont consignées dans le Tableau sommaire du rendement pour les programmes.

États financiers et Faits saillants des états financiers

États financiers

Les faits saillants des états financiers offrent un aperçu de l'état des résultats et de la situation financière nette d'Environnement et Changement climatique Canada.

Les états financiers non vérifiés sont préparés conformément aux politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui sont fondées sur les normes comptables canadiennes du secteur public, et ces états sont donc différents des rapports fondés sur les crédits, ce qui est pris en compte dans les dépenses réelles des sections II et III du présent rapport. Ces sections sont préparées selon une comptabilité de caisse modifiée et non selon la comptabilité d'exercice. Le rapprochement des crédits parlementaires utilisés (comptabilité de caisse modifiée) et le coût réels des opérations (comptabilité d'exercice) est présenté dans les notes 2 et 3 des états financiers non vérifiés sur le site Web du Ministère[xliv].

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations (non vérifié)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 (en dollars)

Information financière	Résultats prévus 2015-2016	Réels 2015-2016	Réels 2014-2015	Écart (réels 2015-2016 moins prévus 2015-2016)	Écart (réels 2015-2016 moins réels 2014-2015)
Total des charges	1 133 164 162	1 132 391 254	1 154 524 465	-772 908	-22 133 211
Total des revenus	88 595 684	84 807 419	90 287 423	-3 788 265	-5 480 004
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 044 568 478	1 047 583 835	1 064 237 042	3 015 357	-16 653 207

Dépenses par résultat stratégique

Les dépenses ministérielles totales par résultats stratégiques se sont élevées à 1 132,4 millions de dollars pour l'exercice 2015-2016 (1 154,5 millions de dollars en 2014-2015). La baisse de 22,1 millions de dollars (ou 2 %) est principalement attribuable à des dépenses salariales inférieures (28 millions) en raison d'un paiement de transition unique effectué en 2014-2015 à la suite du passage du gouvernement au régime de paye en arrérages, de l'amortissement (10,1 millions de dollars) dû au retrait d'un grand nombre de biens à la suite du dénombrement des biens réalisé en 2014-2015. La baisse est également due à de la perte et des ajustements liés aux immobilisations corporelles (13,7 millions de dollars) depuis la réalisation de divers efforts de nettoyage importants en 2014-2015, entraînant ainsi une augmentation des dépenses au cours de cet exercice. Cette augmentation a été contrebalancée par une augmentation de 15,6 millions de dollars des paiements de transfert, principalement pour Technologies du développement durable Canada et le Plan de conservation national, une augmentation des dépenses liées au passif environnemental de 7,1 millions de dollars à la suite de l'estimation du passif des sites non évalués fondée sur les coûts historiques encourus pour les sites contaminés aux fonctions similaires enregistrée en 2015-2016.

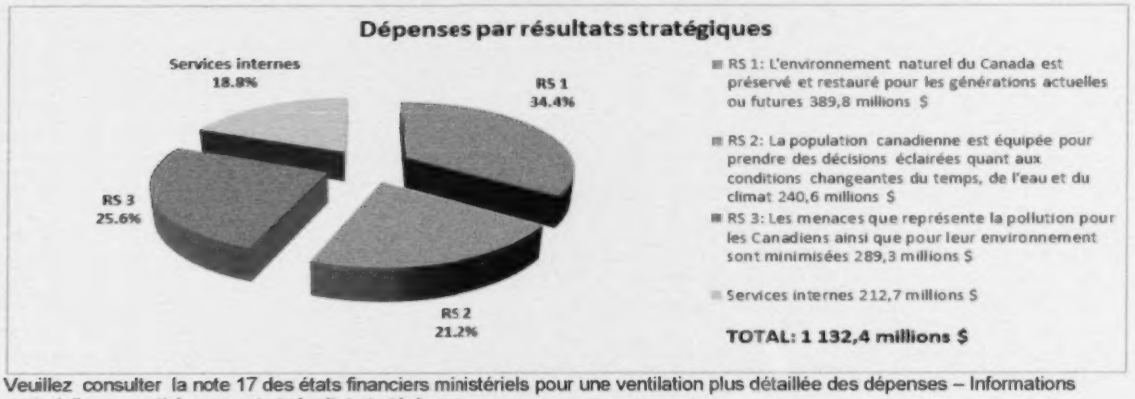

Veuillez consulter la note 17 des états financiers ministériels pour une ventilation plus détaillée des dépenses – Informations sectorielles par article courant et résultat stratégique.

Revenus par catégorie

Le total des revenus s'est élevé à 84,8 millions de dollars pour l'exercice 2015-2016 (comparativement à 90,3 millions pour 2014-2015). Cette somme exclut les 10,7 millions de dollars gagnés au nom du gouvernement. La majorité des revenus en 2015-2016 découle des ventes de biens, de produits d'information et de services de nature non réglementaire d'Environnement et Changement climatique Canada. Les postes de revenus importants comprennent notamment les activités de surveillance des sables bitumineux, les demandes de permis d'immersion en mer, les services hydrométriques, les droits de surveillance de l'immersion en mer, ainsi que les services environnementaux et météorologiques.

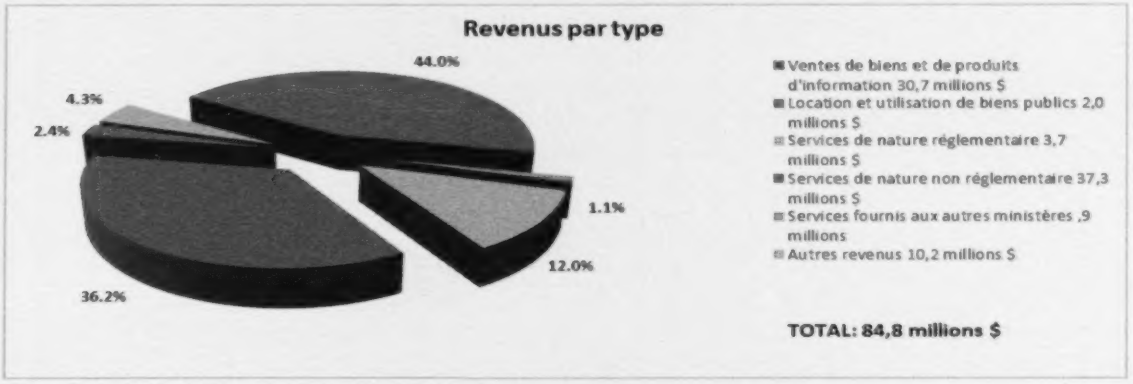

État condensé de la situation financière (non vérifié) Au 31 mars 2016 (en dollars)			
Information financière	**2015-2016**	**2014-2015**	**Écart (2015-2016 moins 2014-2015)**
Total des passifs nets	366 506 525	348 371 623	18 134 902
Total des actifs financiers nets	148 456 701	147 106 520	1 350 181
Dette nette du Ministère	218 049 824	201 265 103	16 784 721
Total des actifs non financiers	392 107 606	372 283 687	19 823 919
Situation financière nette du Ministère	174 057 782	171 018 584	3 039 198

Passifs par catégorie

Les passifs totaux s'élevaient à 366,5 millions de dollars à la fin de l'exercice 2015-2016, ceci représente une augmentation de 18,1 millions de dollars, ou 5,2 %, comparativement à l'exercice précédent à la fin duquel les passifs totaux s'élevaient à 348,4 millions de dollars. Les comptes créditeurs, les charges à payer et les passifs environnementaux représentent la plus grande part des passifs en s'élevant à 281,7 millions de dollars (soit 76,9 % de tous les passifs) pour l'exercice 2015-2016.

L'augmentation du total des passifs nets d'Environnement et Changement climatique Canada est principalement due aux passifs environnementaux. En 2016, un modèle statistique a été mis au point pour estimer le passif lié aux sites non évalués en fonction des coûts historiques encourus pour les sites contaminés aux fonctions similaires. Par conséquent, un passif estimé à 15,4 millions de dollars a été obtenu prospectivement en 2016 pour 43 sites non évalués.

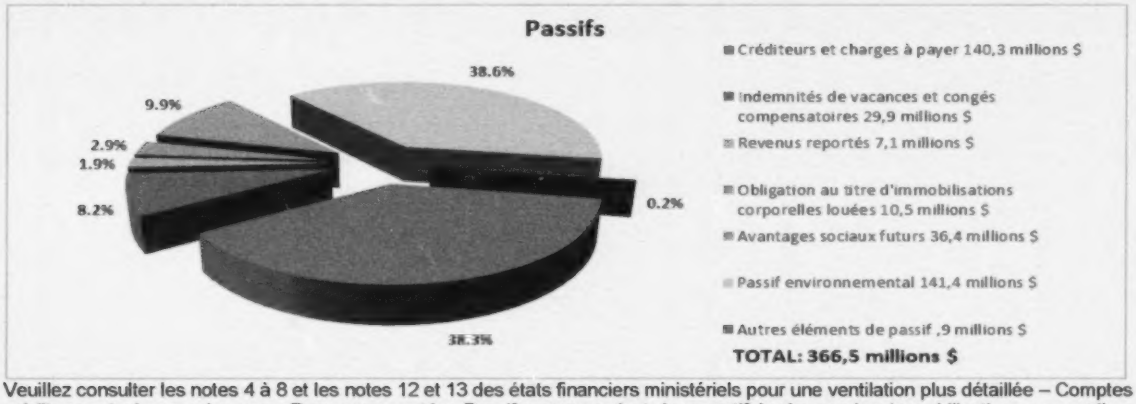

Veuillez consulter les notes 4 à 8 et les notes 12 et 13 des états financiers ministériels pour une ventilation plus détaillée – Comptes créditeurs et charges à payer; Revenus reportés; Passif correspondant à un actif loué pour les immobilisations corporelles; Avantages sociaux futurs des employés; Passif environnemental; Obligations contractuelles; Passifs éventuels.

Actifs par catégorie

Les totaux des actifs financiers nets (148,5 millions de dollars) et des actifs non financiers (392,1 millions de dollars) sont évalués ensemble à 540,6 millions de dollars et ont augmenté de 21,2 millions de dollars, ou 4,1 %, au cours de l'exercice 2015-2016. Les immobilisations corporelles représentent toujours la plus grande part des actifs en s'élevant à 375,7 millions de dollars (69,5 % du total des actifs) pour l'exercice 2015-2016.

L'augmentation de la valeur du total des actifs nets d'Environnement et Changement climatique Canada est principalement due aux immobilisations corporelles qui ont augmenté de 13,8 millions de dollars à la suite des acquisitions en cours d'exercice, pour un total de 58,3 millions de dollars principalement sous forme d'immobilisations en cours (40 millions de dollars) contrebalancées par un amortissement (43,3 millions de dollars).

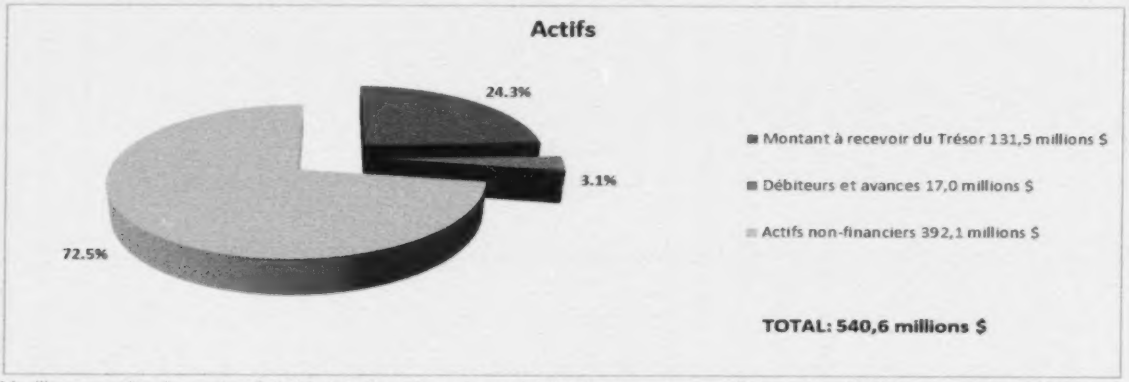

Veuillez consulter les notes 9 à 11 des états financiers ministériels pour une ventilation plus détaillée – Comptes débiteurs et avances; Inventaire; Immobilisations corporelles.

Section III : Analyse des programmes et des Services internes

Programmes

Programme 1.1 : Biodiversité – Espèces sauvages et habitats

Description du programme

Ce programme vise à prévenir la perte de la biodiversité et à en permettre l'utilisation durable grâce à la conservation et à la protection de populations saines d'oiseaux migrateurs, à la protection et au rétablissement d'espèces en péril, et à la surveillance, à la conservation et à la restauration d'habitats importants effectués par l'établissement et le maintien d'un réseau d'aires protégées, et par l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'intendance. Il appuie aussi l'évaluation, la planification et la prise de mesures coordonnées et cohérentes à l'échelle nationale de protection de la biodiversité, laquelle biodiversité inclut des populations viables d'espèces, des écosystèmes sains et diversifiés, et des ressources génétiques. Ce programme forme des partenariats stratégiques pour la gestion intégrée du capital naturel du Canada, y compris l'intendance et la gestion durable des paysages. Les responsabilités de ce programme découlent de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*. Les responsabilités internationales du programme ont trait à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (1992), à la Convention concernant les oiseaux migrateurs, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, au Groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur la conservation de la flore et de la faune arctiques, ainsi qu'à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (la Convention de Ramsar). Des contributions appuyant le programme Biodiversité – Espèces sauvages et habitats sont utilisées comme composantes de ce programme.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

ECCC a réalisé des documents relatifs au rétablissement et des évaluations scientifiques pour la protection des espèces en péril

ECCC a continué de renforcer la protection des espèces en péril au Canada par la publication de programmes de rétablissement et de plans de gestion proposés pour 57 espèces ainsi que des programmes de rétablissement et des plans de gestion définitifs pour 46 espèces. Au total, 120 des 192 espèces identifiées dans le plan de publication triennal d'ECCC comptent des documents de rétablissement publiés dans le Registre public des espèces en péril[xiv].

Le Ministère a avancé la tenue d'évaluations scientifiques et fourni des conseils scientifiques à l'appui du rétablissement de plusieurs espèces, dont le caribou boréale, le caribou de Peary et la Grue blanche, ainsi que la rainette faux-grillon de l'ouest (population des Grands Lacs/Saint-Laurent et du Bouclier canadien). Ces travaux ont contribué par ailleurs à faire mieux comprendre les effets de l'habitat et des changements climatiques sur les espèces en péril.

ECCC protège l'habitat essentiel de 12 espèces en péril dans cinq réserves nationales de faune (RNF) et deux parcs nationaux : la noctuelle sombre des dunes (à la réserve nationale de faune de la base des Forces canadiennes Suffield [RNF BFC Suffield]); l'héliotin d'Aweme (RNF BFC Suffield); la Pie-grièche migratrice (RNF BFC Suffield); le rat kangourou d'Ord (RNF BFC Suffield); la musaraigne de Bendire (RNF de la vallée Widgeon); l'halimolobos mince (RNF BFC Suffield et RNF des prairies); l'abronie à petites fleurs (RNF BFC Suffield); le chénopode glabre (RNF BFC Suffield); le Pipit de Sprague (RNF BFC Suffield, RNF de Last Mountain Lake et parc national du Canada des Prairies); la cryptanthe minuscule (RNF BFC Suffield); la rainette faux-grillon de l'ouest (RNF de la baie Wellers et parc national du Canada des Mille-Îles); et la souris des moissons (RNF BFC Suffield).

ECCC a soutenu la conservation d'espèces en péril et d'oiseaux migrateurs dans les milieux aquatiques et terrestres

- A poursuivi les travaux en cours avec les partenaires pour conserver et protéger l'habitat dans le cadre du Programme des dons écologiques, du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril, du Fonds autochtone pour les espèces en péril, du Fonds national de conservation des milieux humides et du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS). Les partenaires du PNAGS ont sécurisé plus de 10 000 hectares et amélioré près de 5 000 hectares de milieux humides et de milieux secs pour la sauvagine. Le Fonds national de conservation des milieux humides a servi à attribuer 10,2 millions de dollars à 86 nouveaux projets et à trois projets en cours pour conserver des milieux humides. Ces projets ont recueilli plus de 14,1 millions de dollars et ont mis en jeu des organisations et collectivités autochtones, des offices de protection de la nature, des organismes gouvernementaux et organisations non gouvernementales, le secteur privé et des citoyens canadiens.
- A soutenu la sécurisation de 20 560 hectares de terres écosensibles, ainsi que des activités d'intendance visant la conservation d'espèces sur 208 200 hectares, au moyen du Programme de conservation des zones naturelles, administré par Conservation de la nature Canada. De plus, 4 429 hectares ont été sécurisés grâce au Programme des dons écologiques, et les terres données seront protégées à perpétuité.
- Par son travail constant pour améliorer la gestion du réseau de réserves nationales d'espèces sauvages et de refuges d'oiseaux migrateurs du Canada, ECCC a continué à soutenir les efforts pour constituer la réserve nationale de faune d'Edéhzhíe[xlvi] et la réserve nationale de faune en milieu marin des îles Scott[xlvii].
- A créé des cartes et des ensembles de données géospatiales pour déterminer des zones d'intérêt à l'égard des espèces en péril et des oiseaux migrateurs – outils qui éclairent et renforcent ses programmes. Ces renseignements aident ECCC à cerner les priorités sur lesquelles diriger les fonds d'intendance pour la conservation de l'habitat (y compris le Programme d'intendance de l'habitat, le Fonds autochtone pour les espèces en péril, le Fonds national de conservation des milieux humides et le Programme des dons écologiques).

ECCC a effectué de la surveillance et de la recherche et actualisé la réglementation pour protéger les oiseaux migrateurs et leur habitat

- A effectué la surveillance des oiseaux migrateurs, y compris des relevés d'oiseaux terrestres, de sauvagine, d'oiseaux de marais, d'oiseaux de mer et d'oiseaux de rivage, en employant des techniques variées dont les relevés réalisés par des bénévoles (p. ex. le Relevé des oiseaux nicheurs de l'Amérique du Nord[xlviii]), les relevés aériens et les relevés spécialisés effectués pour d'autres groupes dans un vaste éventail d'habitats et de zones géographiques. ECCC a publié une version à jour de sa base de données sur la situation des oiseaux au Canada (www.ec.gc.ca/soc-sbc[xlix]) qui intègre les meilleures données de relevé de chaque espèce. Le Ministère a continué d'évaluer et d'améliorer les relevés pour en rehausser l'efficience et l'efficacité.
- A mené des recherches sur les espèces en déclin d'oiseaux migrateurs pour cerner les causes possibles du déclin et définir les mesures efficaces de conservation visant certaines espèces et pour ouvrir des perspectives plus vastes sur la santé globale de l'écosystème.
- A avancé les travaux en vue de modifier le *Règlement sur les oiseaux migrateurs*, y compris l'intégration des commentaires reçus au cours de consultations préalables des intervenants et des organisations autochtones au sujet des modifications proposées relatives à la gestion des récoltes.
- A collaboré à des travaux visant à remédier au déclin d'espèces d'oiseaux migrateurs (y compris de celles figurant déjà dans la *Loi sur les espèces en péril*) qui mobilisent les acteurs clés dans

des activités qui soutiennent la conservation des oiseaux. Il s'agit notamment de collaborations avec les éleveurs de bétail au Canada, aux États-Unis et au Mexique, de travaux de conservation des oiseaux de mer au Chili (selon l'Accord de coopération environnementale entre le Canada et le Chili) et de surveillance des oiseaux de rivage au Panama (selon l'Accord sur l'environnement entre le Canada et le Panama).

ECCC a collaboré avec les partenaires pour conserver la biodiversité au Canada et dans le monde

ECCC a dirigé et maintenu la collaboration avec les provinces et les territoires pour obtenir une mobilisation entière et généralisée, pour les sensibiliser et pour coordonner la planification afin de faire progresser les dossiers prioritaires communs en matière de conservation. Par exemples, le Ministère a collaboré avec les provinces et les territoires conformément à un plan de travail conjoint concernant la conservation, les espèces sauvages et la biodiversité afin de protéger et de rétablir des espèces en péril, de lutter contre les espèces exotiques envahissantes et de faire avancer une démarche stratégique de conservation de la biodiversité et de développement durable.

Le Ministère a aussi :

- Mené les travaux avec d'autres ministères fédéraux en vue de définir les positions stratégiques du Canada sur les questions de biodiversité et d'en assurer l'uniformité. Cette collaboration a permis à ECCC de représenter activement les intérêts du Canada concernant les milieux humides à la 12e réunion de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar (juin 2015), et d'obtenir les résultats auxquels aspirait le Canada aux réunions de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages (CITES), de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Groupe de travail spécial sur l'application de l'article 8j) et des dispositions connexes de la CDB (groupe qui se penche sur les questions autochtones dans le cadre de cette convention).

- Assuré la présidence de Conservation de la flore et de la faune arctiques, groupe de travail international du Conseil de l'Arctique, en veillant à ce que les objectifs prioritaires du Canada en matière de biodiversité soient atteints, alors que le pays préside l'ensemble du Conseil de l'Arctique.

- Coordonné la participation du Canada aux travaux du Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes, auxquels participent aussi les États-Unis et le Mexique, et a aidé à établir un groupe de travail des trois pays voué à la conservation du monarque.

Ressources financières budgétaires (en dollars)*

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
122 779 285	122 779 285	150 950 291	150 399 093	27 619 808

*Dans l'ensemble du document, tous les chiffres excluent les revenus disponibles.

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])*

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
500	600	100

* Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Dans tout le document, les nombres d'équivalents temps plein incluent les étudiants.

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les habitats requis pour la conservation de la biodiversité au Canada sont protégés.	Pourcentage de l'aire terrestre protégée dans le cadre des mesures de conservation	17% d'ici décembre 2020	10,6 % au 31 décembre 2015. La superficie terrestre protégée du Canada, selon la définition de l'Union internationale pour la conservation de la nature, a constamment augmenté, de 5,2 % (554 229 km^2) en 1990 à 10,6 % (1 054 057 km^2) en 2015. La superficie protégée a gagné environ 20 314 km^2. Ce gain est en grande partie attribuable à l'ajout du parc national Qausuittuq du Canada au Nunavut et de la réserve de parc national des montagnes Mealy à Terre-Neuve-et-Labrador.
Les populations d'oiseaux migrateurs et d'espèces en péril inscrites sur la liste fédérale sont maintenues ou rétablies.	Proportion d'espèces d'oiseaux migrateurs évaluées dans les Rapports sur la situation générale qui sont considérées comme « en sécurité »	81 % dans le Rapport sur la situation générale 2015	77 % en 2010. Les données pour cet indicateur proviennent des évaluations de la situation des espèces au Canada (rapports sur la situation générale) qui sont établies tous les cinq ans, comme l'exige la *Loi sur les espèces en péril*. L'indicateur concerne uniquement les espèces d'oiseaux migrateurs, afin de s'harmoniser aux responsabilités d'Environnement et Changement climatique. Les valeurs antérieures de l'indicateur étaient de 81 % en 2005 et de 80 % en 2000. Le nombre d'espèces classées « en péril » n'a cessé d'augmenter et il a presque doublé depuis le premier rapport en 2000. L'évolution de la valeur de l'indicateur peut être imputable notamment : à l'évolution de la taille des populations, de la répartition des espèces ou des menaces qui pèsent sur elles, ou à l'évaluation plus détaillée réalisée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. La valeur de l'indicateur sera mise à jour l'an prochain d'après le rapport sur la situation générale de 2015, qui devrait être publié fin 2016 ou début 2017.

Programme 1.2 : Ressources en eau

Description du programme

Ce programme porte sur les répercussions des activités industrielles, de l'agriculture, des changements climatiques et d'autres facteurs sur les ressources en eau et les risques qu'ils représentent pour ces ressources. Il vise à minimiser les menaces qui pèsent sur les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques du Canada, et à assurer la pérennité de ces ressources. Ce programme est exécuté en collaboration avec des partenaires, plus précisément d'autres ministères fédéraux, les provinces et territoires et un éventail d'organisations non gouvernementales. Il se concentre sur la contribution d'Environnement et Changement climatique Canada à la surveillance de la qualité de l'eau et à la réalisation d'analyses et de recherches sur l'eau ainsi que sur le rôle qu'il joue en collaborant avec d'autres ministères pour déterminer les priorités en matière de surveillance et de recherche relatives à la qualité de l'eau, à la quantité d'eau et aux écosystèmes aquatiques. Il fournit des conseils et de

l'information scientifiques aux décideurs et appuie la mise en œuvre de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi du traité des eaux limitrophes internationales* et de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux*. Des contributions appuyant le programme Ressources en eau sont utilisées comme composantes de ce programme.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

ECCC a surveillé la qualité et la quantité de l'eau au moyen de solides réseaux et outils

Dans l'exercice de ses fonctions d'intendance, ECCC a continué de protéger les eaux douces du Canada par le biais de la sensibilisation, de la géocartographie et de la protection des bassins versants, et de collaborer avec les provinces et les territoires pour surveiller la qualité et la quantité de l'eau en application d'accords bilatéraux de surveillance hydrométrique.

Le Ministère a continé :

- De recueillir, de produire et de diffuser des renseignements sur les débits et les niveaux d'eau, au moyen de son réseau de près de 2 800 stations hydrométriques dans des lacs et des cours d'eau partout au Canada. Beaucoup (1 935) de stations sont maintenant équipée pour transmettre des données en temps quasi réel. Grâce à son dépôt de données[i] élargi, ECCC a fourni des données hydrométriques à ses partenaires provinciaux et territoriaux dans un format simple qu'ils peuvent importer directement dans leurs sites Web, leurs modèles et leurs systèmes d'atténuation des inondations.
- D'exploiter 12 stations hydrométriques (faisant partie d'un réseau de 50 stations dans la région des sables bitumineux) pour surveiller les effets de l'exploitation des sables bitumineux sur les débits et les niveaux d'eau.
- D'identifer les effets de l'évolution et de la variabilité du climat sur les hydro- et écosystèmes du Canada. Les résultats scientifiques des recherches en question (comme ceux sur les embâcles et les inondations qu'ils produisent) orientent les politiques et les décisions des partenaires au pays et dans le monde concernant l'eau et le climat.

ECCC a surveillé la qualité de l'eau à 376 sites d'eau douce principaux au Canada. Selon son cadre de surveillance adaptative axée sur le risque, 22 %, 54 % et 24 % des sites ont été évalués respectivement comme à risque faible, moyen et élevé. Les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux emploient les renseignements de surveillance et l'expertise d'ECCC en matière de la qualité de l'eau douce pour orienter leurs propres décisions de gestion de la ressource en eau. La pontualité et l'accessibilité des données s'améliorent, grâce à la mise en oeuvre d'un plan de données ouvertes qui concorde avec l'Initiative pour un gouvernement ouvert. De plus, les résultats de la surveillance avec le gouvernement de l'Alberta dans la région des sables bitumineux montrent que les concentrations des substances chimiques respectent généralement les recommandations pour l'environnement, et que les concentrations diminuent à mesure qu'on s'éloigne des sites d'exploitation.

Dans le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques[ii], ECCC a réalisé des évaluations des effets sanitaires de la pollution et contrôlé la contamination bactériologique de plus de 31 000 échantillons d'eau de mer prélevés à 7 500 sites dans les secteurs coquilliers commerciaux. Ces analyses ont en outre garanti le respect des normes du Secrétariat américain aux produits alimentaires et pharmaceutiques dans les principaux zones aux fins d'exportation. Les travaux se sont poursuivis avec les partenaires fédéraux concernant les secteurs coquilliers prioritaires pour assurer la protection de la santé publique et continuer de soutenir les exportations de mollusques du Canada.

ECCC a fourni données et expertise à l'appui des prévisions de crues et des décisions relatives aux interventions d'urgence

ECCC a continué de remplir ses obligations en application d'accords avec les provinces et les territoires, en fournissant des données sur les débits et les niveaux d'eau. ECCC a aussi satisfait à ses obligations légales et à ses engagements au pays et sur la scène internationale en participant aux travaux de conseils mixtes et à des études plurigouvernementales, et en soutenant les conseils canadiens de gestion de l'eau, y compris par de solides contributions aux conseils de la Commission mixte internationale[lii] (CMI).

Résultats pour les Canadiens

Le bureau des représentants canadiens chargés de la régularisation d'ECCC, à Cornwall, en Ontario, a collaboré avec les partenaires à enlever en toute sécurité deux remorqueurs qui avaient coulé dans le Saint-Laurent le 22 juin 2015. L'opération, qui a duré deux mois, impliquait le Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent (afin de réduire le débit du fleuve) et la région administrative du Québec d'ECCC, qui a apporté un soutien à la modélisation hydrodynamique et coordonné la modélisation des déversements d'hydrocarbures.

Les employés d'ECCC ont collaboré avec leurs homologues américains aux travaux du Conseil international de contrôle du lac Osoyoos de la CMI afin d'évaluer les conditions de sècheresse estivale et ils ont appuyé les éléments de gestion adaptative de l'ordonnance de la CMI concernant le lac Osoyoos. Ainsi, une plus grande quantité d'eau a pu être emmagasinée dans le lac pour aider à respecter les caractéristiques écologiques de débit en aval exigées par le saumon rouge de l'Okanagan en migration et par d'autres espèces de poissons.

Par exemple, le Ministère

- a contribué aux travaux du Groupe d'étude international sur les courbes d'exploitation du lac à la Pluie et du lac Namakan, qui évalue les règles d'exploitation (dont la révision la plus récente remonte à 2000) relatives au lac à la Pluie et au lac Namakan, dans la partie supérieure du bassin de la rivière Winnipeg, et formule des recommandations à la CMI à leur sujet.
- a poursuivi les travaux à l'appui du Comité de gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent de la CMI, afin de fournir des données scientifiquement valables, des connaissances et des outils perfectionnés qui contribueront à l'adaptation efficace des plans de régularisation des débits et des niveaux d'eau, en fonction des changements d'ordre climatique, économique et écologique.
- a participé à l'établissement de cartes des crues dans le bassin hydrographique du lac Champlain et de la rivière Richelieu pour mieux délimiter le risque d'inondation dans ce bassin.
- a continué de collaborer avec la province de Québec à la mise en œuvre du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, centré sur l'utilisation durable de l'eau et la conservation de la biodiversité. Les gouvernements ont publié (en avril 2015) le *Portrait global de l'état du Saint-Laurent 2014*[liii], qui montre les changements survenus dans l'état du fleuve et cerne les perspectives pour l'avenir de l'écosystème.
- a lancé une étude de la consommation d'eau dans le bassin de la rivière Milk dans le contexte de son soutien constant de la répartition par la CMI des eaux des rivières St. Mary et Milk.
- a assuré le leadership pour la gestion de l'eau des bassins des Grands Lacs et du Saint-Laurent, du lac Winnipeg et de la rivière Milk. Par exemple, le Conseil international de la rivière Rouge de la CMI a continué ses travaux avec les administrations pour élaborer les objectifs d'éléments nutritifs dans la rivière Rouge à Emerson, au Manitoba.

ECCC a contribué aux efforts internationaux de gestion de l'eau à l'appui des objectifs canadiens en matière d'eau

- A effectué les consultations exigées par la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux* en vue de renouveler les permis des barrages sur le fleuve Columbia et a fourni des conseils techniques pour éclairer la démarche. Il a renouvelé les permis des quatre barrages qui arrivaient à échéance en 2015–2016.

- A continué de diriger l'initiative du Système d'observation du cycle hydrologique mondial pour l'Arctique[iv] de l'Organisation météorologique mondiale, qui vise à améliorer la surveillance des polluants et des flux d'eau douce entrant dans l'océan Arctique, afin d'améliorer les prévisions climatiques et d'évaluer la pollution dans la région.

ECCC a soutenu les mesures législatives pour que les ressources en eau du Canada soient mises en valeur et utilisées dans l'intérêt national

- A consulté les peuples autochtones au sujet du renouvellement des permis des barrages sur le fleuve Columbia en application de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux* et a fourni des conseils techniques pour éclairer la démarche. Il a renouvelé les permis des quatre barrages qui arrivaient à échéance en 2015–2016.
- A continué de renforcer la planification du réseau et a aidé à déterminer les endroits où il faut implanter de nouvelles stations de surveillance pour maintenir des services de surveillance de l'eau de grande qualité à l'intention des Canadiens.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
95 770 859	95 770 859	95 168 261	81 784 289	-13 986 570

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
718	694	-24

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les menaces envers les ressources hydriques et les écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites et la viabilité des ressources est maintenue.	Pourcentage des principaux sites de surveillance nationaux dont la qualité de l'eau dans plus de la moitié des sites était bonne ou excellente	50 % dans l'ensemble des données de 2011-2013	45 % pour la période 2011-2013. L'indicateur fournit une mesure globale de la capacité de cours d'eau sélectionnés au Canada à soutenir la vie aquatique. Les données sont recueillies dans un sous-ensemble de stations de surveillance au Canada (réseau central national) dans 16 régions de drainage où les activités humaines risquent beaucoup de nuire à la qualité de l'eau. Les valeurs présentées sont imputables au temps requis pour obtenir les données des programmes provinciaux et territoriaux de surveillance et pour effectuer les procédures d'assurance et de contrôle de la qualité. L'analyse des modifications entre 2003 et 2012 montre que les cotes de qualité se sont améliorées à 11 stations de surveillance, n'ont pas bougé à 85 et ont reculé à 4. L'évolution est donc positive, même si la cible n'est pas encore atteinte.

Programme 1.3 : Écosystèmes durables

Description du programme

Ce programme vise à assurer la conservation à long terme des écosystèmes du Canada en donnant aux Canadiens, à leurs gouvernements et au secteur privé l'information et les outils environnementaux nécessaires pour intégrer des considérations sociales, économiques et environnementales à leurs décisions et à leurs gestes. Les évaluations environnementales constituent une bonne partie de ce programme. L'approche écosystémique de la gestion environnementale vise à préserver la capacité de tout un écosystème de produire des biens et des services écologiques (comme les ressources en eau, et la qualité de l'air et de l'eau) ainsi que des ressources génétiques pour renforcer notre économie de même que la sécurité, la santé et le bien-être des gens. Ce programme est axé sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des stratégies d'Environnement et Changement climatique Canada en matière de durabilité, la communication d'information pour appuyer la planification intégrée à l'échelle des écosystèmes, la participation de la collectivité à la remise en état des sites, la participation des jeunes, et la recherche et la préparation de rapports sur la situation et les tendances environnementales. Il facilite la planification interdisciplinaire et intersectorielle, et l'échange d'information entre les partenaires. Des contributions appuyant le programme Écosystèmes durables peuvent être une composante de ce programme.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

ECCC a apporté son expertise scientifique dans des évaluations environnementales et d'autres projets relatifs aux ressources naturelles

ECCC a participé à quelque 150 évaluations de projet avec des partenaires clés, y compris l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), la Commission canadienne de sûreté nucléaire, l'Office national de l'énergie et divers conseils dans le Nord. Le Ministère a apporté son expertise scientifique pour évaluer les effets à attendre des projets envisagés sur l'eau, la biodiversité, l'air et les gaz à effet de serre (GES).

ECCC a aussi collaboré avec l'ACEE pour améliorer les conditions d'environnement et leur évaluation et a apporté les connaissances spécialisées cadrant avec son mandat dans quelque 150 évaluations environnementales provinciales.

Le Ministère a assuré le leadership stratégique du forum de l'Initiative du Bureau de gestion des grands projets du gouvernement fédéral, y compris en ce qui touche l'évaluation des GES émis par les projets, les effets environnementaux cumulatifs et l'élaboration des principes provisoires des évaluations environnementales[lv] annoncés en janvier 2016. ECCC a aussi ébauché une méthode pour mener des évaluations de GES en amont, à l'appui de la prise de décision en matière d'environnement du gouvernement fédéral.

ECCC a investi pour améliorer et restaurer des écosystèmes clés au Canada

ECCC a continué ses travaux concernant des écosystèmes importants en collaboration avec des partenaires (dont Pêches et Océans Canada, la Garde côtière canadienne, des administrations provinciales et locales et des États américains et des organismes dans le domaine de l'eau). La surveillance, la recherche et le financement des projets et activités réalisés en 2015-2016 cadrent bien avec la priorité du gouvernement de renouveler l'engagement de protéger les Grands Lacs, le bassin du Saint-Laurent et le bassin du lac Winnipeg, comme il est énoncé dans la lettre de mandat[lvi] remise par le premier ministre à la ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Voici quelques exemples :

- Dans l'**écosystème du Saint-Laurent**, en sa qualité de responsable fédéral de la mise en œuvre du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, ECCC a réalisé le premier cycle quinquennal du Plan avec les partenaires fédéraux et provinciaux, et il a signalé des progrès dans 47 activités et

projets conjoints portant sur trois enjeux prioritaires : conservation de la biodiversité, utilisation durable et meilleure qualité de l'eau. Un nombre de 47 projets ont été exécutés dans le cadre du plan d'action conjoint, et une contribution de 450 000 $ a financé 13 de ces projets et activités. Ce financement est surtout allé à des activités de recherche, des travaux sur le terrain et l'élaboration d'outils pour appuyer la prise de décisions.

- Dans l'**écosystème des Grands Lacs**, ECCC a entrepris la première évaluation des progrès sous le régime de l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes des Grands Lacs, pour la période qui s'est terminée en mars 2016. Le Ministère a établi et adopté de nouvelles cibles canado-américaines de réduction de l'apport en phosphore afin de lutter contre la prolifération d'algues dans le lac Érié. Les cibles sont l'aboutissement de trois années de collaboration scientifique entre le Canada et les États-Unis et de vastes consultations avec les administrations, les peuples autochtones, l'industrie, les organisations non gouvernementales et le public dans le bassin du lac Érié. En collaboration avec le gouvernement de l'Ontario et des partenaires locaux, ECCC a commencé à réaliser le plus vaste projet d'assainissement des sédiments contaminés dans les eaux canadiennes des Grands Lacs : celui du récif Randle dans le port de Hamilton. Les travaux ont commencé en septembre 2015 par la reconstruction du quai adjacent.
- Dans le **bassin du lac Winnipeg**, les travaux ont continué pour restaurer la santé écologique et la qualité de l'eau du lac, en partenariat avec les citoyens, les scientifiques et les partenaires au pays et à l'étranger. On a notamment prolongé jusqu'en 2020 la durée du Protocole d'entente Canada-Manitoba portant sur le lac Winnipeg, effectué de la surveillance et continué de mettre en œuvre les 13 projets de recherche prévus dans le plan scientifique du lac Winnipeg. Deux Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement concernant le phosphore ont été élaborés pour le lac. En réponse aux demandes en matière d'intendance visant à réduire les éléments nutritifs, 1,2 million de dollars du Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg ont été attribués; cet argent a mobilisé 3,1 millions de dollars d'autres intervenants. Un symposium sur le lac Winnipeg a été tenu pour réunir les intervenants et les bénéficiaires du financement afin d'échanger des idées. Le Fonds a aussi appuyé l'exploitation du navire de recherche, le NM *Namao* et le portail d'information du bassin du lac Winnipeg.

Par ailleurs, le Ministère a engagé 3,6 millions de dollars du Fonds d'assainissement du lac Simcoe et du sud-est de la baie Georgienne pour 32 nouveaux projets[lvii] en vue de réduire les apports de phosphore, de conserver le milieu aquatique et d'effectuer de la recherche et de la surveillance (engagement qui mobilisera 5,1 millions de dollars des partenaires non fédéraux) et plus de 220 000 $ au profit de groupes partenaires en Colombie-Britannique et au Yukon pour des travaux locaux de protection de l'habitat et de la biodiversité, et pour le développement économique.

ECCC a actualisé et élargi les indicateurs pour mieux rendre compte des questions environnementales

Les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement[lviii] (ICDE) portent sur les grands enjeux de la durabilité de l'environnement que sont les changements climatiques, la pollution atmosphérique et la protection de l'eau et de la nature, et ils montrent comment le Canada progresse vers les buts et objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). ECCC a actualisé 21 ICDE et en a ajouté 5 pour accroître les informations et preuves scientifiques sur l'état de l'environnement et les pressions qu'il subit.

ECCC a continué de fixer des cibles environnementales et d'en rendre compte dans le contexte de la Stratégie fédérale de développement durable

- A présenté au Parlement et aux Canadiens (en février 2016) le Rapport d'étape de 2015 sur la Stratégie fédérale de développement durable 2013-2016[lix]. Ce rapport tient compte des recommandations formulées par le commissaire à l'environnement et au développement durable

lors du rapport précédent, et il vise à produire un point de vue pangouvernemental des progrès à l'égard des priorités environnementales fédérales qui soit transparent, juste et équilibré.

- A rédigé l'ébauche de la Stratégie fédérale de développement durable 2016-2019, qui fixe les priorités environnementales fédérales pour 37 ministères et organismes pour les prochaines années. L'ébauche devant être soumis à l'examen, ECCC a lancé (en février 2016) une consultation publique de quatre mois en employant une technologie moderne afin d'atteindre un public plus vaste et d'instaurer un processus de rétroaction plus itératif. Le Ministère a aussi lancé une « stratégie électronique » sur le Web qui permet au public et aux intervenants d'accéder au contenu et d'adapter les informations en fonction de leurs besoins.

ECCC a financé des projets environnementaux axés sur la mobilisation communautaire et l'emploi jeunesse

Résultats pour les Canadiens

Par son Programme de financement communautaire ÉcoAction[ix], ECCC a apporté un financement de plus de 4 millions de dollars à 77 nouveaux projets et à 88 projets en cours en 2015-2016. Ensemble, ces projets ont mobilisé près de 180 000 Canadiens dans des activités environnementales d'un bout à l'autre du pays et ils ont dépassé leurs objectifs environnementaux.

Le Fonds pour dommages à l'environnement, qui reçoit l'argent versé en guise de compensation pour les dommages environnementaux, a mobilisé les collectivités et les Canadiens en vue de restaurer ou d'améliorer les milieux dégradés et de réduire les dommages qui découleront d'incidents à venir. Neuf amendes, totalisant plus de 147 000 $, ont été payées par suite d'infractions à la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*. Quatre autres amendes ont été infligées sous le régime de cette loi, et elles seront payées au Fonds pour dommages à l'environnement en 2016-2017.

ECCC a ouvert des possibilités d'emploi pour les jeunes notamment par l'offre de subventions salariales aux employeurs admissibles pour qu'ils embauchent 257 stagiaires en sciences, en technologie, en génie et dans des disciplines liées aux mathématiques. Ces stagiaires ont travaillé à des projets environnementaux un peu partout au Canada. Le nombre total de stages a dépassé la cible du Ministère, qui était de 220.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
91 480 613	91 480 613	99 908 100	78 790 925	-12 689 688

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
336	371	35

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens gèrent les ressources écosystémiques de façon à favoriser la durabilité de l'écosystème.	Note moyenne sur une échelle de 100 points en fonction des notes d'experts sur l'état et les tendances d'indicateurs clés de la santé des écosystèmes sélectionnés au Canada	54	53, d'après les données sur les Grands Lacs de 1968 à 2010 et les données sur le Saint-Laurent de 2002 à 2012. L'indicateur est une mesure sommaire de l'état général et de la santé de certains écosystèmes canadiens dont le programme s'occupe. La valeur présentée est une cote entre 0 et 100 qui se fonde

			sur les évaluations de l'état et des tendances des principaux indicateurs écosystémiques. À l'heure actuelle, l'indicateur porte sur les quatre Grands Lacs canadiens et le fleuve Saint-Laurent, mais on compte ajouter d'autres écosystèmes à mesure qu'on disposera des indicateurs. Dans l'ensemble, les indicateurs écosystémiques signalent un état passable. Les cotes particulières sont les suivantes : Lac Supérieur – 66; Lac Huron – 59; Lac Ontario – 50; Fleuve Saint-Laurent – 49; Lac Érié – 42. La valeur de l'indicateur n'a pas changé depuis le RMR de 2014-2015. Elle sera mise à jour périodiquement à mesure qu'on disposera de nouvelles données relatives aux indicateurs environnementaux.

Programme 1.4 : Promotion de la conformité et application de la loi – Faune

Description du programme

Ce programme s'efforce de conserver et de protéger le milieu naturel par la promotion de la conformité et l'application de la *Loi sur les espèces en péril*, de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* et de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*. Il favorise l'observation des lois en communiquant de l'information aux parties touchées par ces actes législatifs, en les renseignant et en les consultant. Il maintient un contingent d'agents d'application de la loi dont les activités consistent à vérifier la conformité avec les lois, les règlements et les permis relatifs aux espèces sauvages et aux aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada, et à recueillir des renseignements, à effectuer des inspections et à faire enquête sur les présumés contrevenants. Ce programme collabore aussi avec les États-Unis et le Mexique sous la gouverne de la Commission de coopération environnementale, pour renforcer l'application de la législation sur les espèces sauvages. Ces mesures visent à réduire les dommages à la biodiversité et les menaces qui pèsent sur elle au profit de la population canadienne et de la communauté internationale.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues
(voir aussi le programme 3.3 Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution)

ECCC a effectué les inspections et enquêtes prioritaires et appliqué les lois

ECCC a ciblé les espèces en péril à risque élevé par l'application et le contrôle du respect des lois concernant les espèces sauvages. Pour l'application de quatre lois, ECCC a mené plus de 4 900 inspections et plus de 240 enquêtes, et en a fait rapport, conformément à la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), la *Loi sur les espèces sauvages du Canada* (LESC), la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (LCOM 1994) et la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*. Ce travail a débouché sur 908 mesures d'application (telles que poursuites, contraventions, avertissements écrits et ordres d'exécution).

Les enquêtes d'ECCC sur les présumés contrevenants ont mené à 158 condamnations et 167 poursuites en raison de diverses infractions aux lois visant les espèces sauvages. Ce travail a donné lieu à plus de 1,1 million de dollars d'amendes, y compris une amende de 750 000 $ imposée à

une installation de gaz naturel dont le gaz brûlant d'une torchère a tué quelque 7 500 oiseaux migrateurs qui étaient entrés en contact direct ou indirect avec lui. Les accusations ont été portées en application de la LCOM 1994 et de la LEP.

Résultats pour les Canadiens

En s'appuyant sur les avis scientifiques et les connaissances traditionnelles autochtones, ECCC a élaboré des outils pour renforcer l'application de la loi et la conservation afin de soutenir le commerce licite de l'ours blanc. Des organismes d'un peu partout au pays se sont unis pour mettre à l'essai une approche à trois volets qui met en jeu un transpondeur passif intégré, le marquage et l'analyse des isotopes stables et de l'ADN. Ces outils aident à identifier les ours, à déterminer leurs sous-populations et leurs régions d'origine et à suivre les peaux de la capture de l'animal à l'exportation.

Grâce à son approche fondée sur le risque qui cible et aborde les cas de non-conformité aux lois et règlements sur les espèces sauvages et les espèces en péril, ECCC a continué de :

- S'attaquer à la perturbation des aires de nidification du Pluvier siffleur et de l'Hirondelle de rivage, ainsi qu'aux morts d'oiseaux migrateurs tués par les torchères (région de l'Atlantique).
- Participer à l'enquête multiorganismes sur la récolte illégale du ginseng à cinq folioles en territoire fédéral et s'est intéressé à la mort de Bernaches du Canada qui avaient accédé à des étangs pollués et à l'importation illégale d'articles en cuir exotique (région de l'Ontario).
- Réaliser des enquêtes chez des taxidermistes et dans des maisons de ventes aux enchères et saisi des animaux ou parties d'animaux exotiques (défense de narval, ivoire d'éléphant, corail et un chat Savannah vivant) et des produits d'oiseaux migrateurs, et il s'est attaqué à la chasse illégale d'orignaux et au transport de leurs parties (région du Québec).
- Effectuer des inspections pour assurer le respect d'un décret de protection du Tétras des armoises et s'est intéressé à la possession illégale d'un Cygne trompette et à la chasse illégale de Bernaches du Canada et de cerfs de Virginie et de cerfs mulets (région des Prairies et du Nord).
- Effectuer des inspections pour vérifier la non-conformité de la chasse de Bernaches cravants (région du Pacifique et du Yukon).

ECCC a renforcé la surveillance et l'application de la loi

ECCC a resserré la surveillance des navires qui tentent de pénétrer dans les réserves nationales d'espèces sauvages et les refuges d'oiseaux dans le Nord sans les permis requis. Par exemple, le Ministère a collaboré avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour réaliser l'opération Nanakput, une patrouille annuelle du fleuve Mackenzie (et du delta) et des eaux côtières de la mer de Beaufort.

ECCC a collaboré avec des partenaires internationaux pour soutenir les objectifs canadiens et mondiaux concernant les espèces sauvages

- A maintenu son leadership auprès du Groupe de travail d'INTERPOL sur la criminalité liée aux espèces sauvages, permettant au Canada de profiter des nouvelles façons de lutter contre les crimes, d'y contribuer et de se tenir au courant des tendances.
- A continué de contribuer à l'élaboration de politiques concernant diverses lois internationales et concernant la position du Canada au sujet du trafic d'espèces sauvages, et d'échanger des renseignements à l'échelle internationale par l'intermédiaire du Comité permanent de la Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), collaborant avec les partenaires étrangers pour obtenir les résultats voulus pour le Canada.
- Avec les États-Unis et le Mexique (au sein du Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes), ECCC a établi des priorités d'application de la loi

de façon à soutenir son travail au Canada et dans le monde, par exemple augmenter la collaboration pour communiquer les analyses génétiques des populations et saisir les occasions de partager le travail d'application de la loi.

ECCC a augmenté la capacité de renseignement pour améliorer et cibler les décisions en matière d'application de la loi

ECCC a continué d'augmenter sa capacité de renseignement par son Projet de renouvellement du renseignement, national et pluriannuel, qui lui permet de tenir à jour et de renforcer sa compréhension de la criminalité liée aux espèces sauvages et à la conservation pour lui permettre de cibler les pires contrevenants et de rester concentré dans le contexte d'un mandat qui s'élargit.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
16 115 510	16 115 510	19 985 276	19 971 764	3 856 254

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
118	131	13

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les personnes réglementées ciblées sont pénalisées lorsqu'elles ne se conforment pas aux lois et aux règlements sur la faune administrés par Environnement et Changement climatique Canada.	Pourcentage des poursuites qui ont mené à des condamnations	90% d'ici mars 2016	95 % en 2015-2016. L'indicateur mesure l'efficacité avec laquelle le programme obtient des condamnations dans les cas présumés de non-conformité. Le pourcentage présenté se fonde sur 117 déclarations de culpabilité et 41 contraventions non contestées pour un total de 167 poursuites et contraventions. C'est la première fois que cet indicateur est présenté. Il n'y a donc pas de valeurs antérieures. La valeur ciblée a été dépassée

Programme 2.1 : Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens

Description du programme

Ce programme s'efforce de fournir en temps opportun des prévisions et des avertissements fiables et exacts, ainsi que des renseignements sur l'environnement et la météo dont on se sert pour prévoir et gérer les risques et les possibilités associés aux conditions changeantes du temps, de l'eau, de la qualité de l'air et du climat, et s'y adapter. Des activités de surveillance, des recherches, des prévisions et la prestation de services fondées sur des principes scientifiques solides sont effectuées dans le cadre de ce programme pour aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées afin de protéger leur santé, leur sécurité et leur prospérité économique. Parce que surveiller, comprendre et prédire des conditions (du temps, de l'eau, de la qualité de l'air, de la glace de mer et du climat) qui changent constamment exige

un effort mondial, ce programme travaille avec différents collaborateurs au Canada et partout dans le monde. Ses principaux partenaires sont l'Organisation météorologique mondiale des Nations Unies et son Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ainsi que les médias d'information, le milieu universitaire et tous les ordres de gouvernement au Canada. Le programme s'acquitte des responsabilités du Ministère en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, de la *Loi sur les renseignements en matière de modification du temps*, de la *Loi sur la gestion des urgences* (2007), de la Convention de l'Organisation météorologique mondiale et de protocoles d'entente avec des organismes météorologiques et des agences spatiales. Il fournit des prévisions et de l'information en cas d'urgences environnementales en lien avec le rejet de matières toxiques ou radioactives dans l'atmosphère. Des subventions et des contributions appuyant le programme Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens sont utilisées comme composantes de ce programme.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

ECCC a fourni des services météorologiques et environnementaux de grande qualité aux Canadiens – 24/7

Grâce à son infrastructure nationale d'observation météorologique, le Ministère a produit quelque 480 000 avertissements, veilles et prévisions météo, et les Canadiens ont consulté plus de 550 millions de fois la page meteo.gc.ca[lxv] (plus de 1,5 million de fois chaque jour), soit plus que n'importe quelle autre page du site Web Canada.ca.

Le prototype de service automatisé de messages d'alerte météo appelé EC Alertez Moi, par courriel, a maintenant quelque 14 000 abonnés. ECCC a lancé les comptes Twitter d'alertes météo[lxvi] en juillet 2015 pour plus de 830 agglomérations qui apparaissent sur le site Canada.ca/meteo. Le nombre d'abonnés atteint 83 000.

Le Ministère a actualisé son site Web Données et scénarios climatiques canadiens[lxvii] pour mieux diffuser les données historiques sur le climat et les scénarios (température, précipitations, épaisseur et concentration de la glace marine, épaisseur de la neige et vitesse du vent). Ces renseignements appuient la prise des décisions et l'élaboration des politiques en matière de climat et d'adaptation aux changements climatiques.

Résultats pour les Canadiens

- ECCC a reçu 10 millions de demandes de 500 000 utilisateurs par jour qui ont consulté son comptoir de données[lxi] (pour obtenir de gros volumes d'observations météo et de prévisions);
- ECCC a reçu 400 000 demandes de 5 000 utilisateurs par jour qui ont consulté ses services GeoMet[lxii] (pour obtenir des données météo géoréférencées);
- ECCC a diffusé aux Canadiens 68 000 prévisions de la Cote air santé (CAS) et autres renseignements en matière de santé, pour les aider à se protéger contre les effets négatifs de la pollution atmosphérique.
- Les Canadiens ont consulté 5 000 fois par jour deux pages Web importantes d'ECCC : eau.ec.gc.ca[lxiii] et climat.meteo.gc.ca[lxiv].

ECCC a étendu et amélioré le service de la Cote air santé au bénéfice de la santé des Canadiens

- A continué de moderniser la collecte de données sur la qualité de l'air ambiant et l'infrastructure pour diffuser plus rapidement les données servant aux prévisions de la Cote air santé[lxviii] (CAS).
- A dressé un nouvel inventaire des émissions qui fonctionne avec le modèle de prévision de la qualité de l'air, ainsi qu'un nouvel outil pour combiner les prévisions du modèle et les mesures de qualité de l'air pour la CAS et des polluants atmosphériques, de façon à mieux représenter les niveaux de qualité de l'air.
- A étendu la CAS en Ontario et en Colombie-Britannique – pour un total de 111 emplacements au Canada, ce qui lui permet de communiquer de l'information à 26,5 millions de Canadiens.
- Lors des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015, le Ministère a fait l'essai d'un modèle haute résolution de prévision de la qualité de l'air; a augmenté sa capacité de surveillance de la qualité de l'air ambiant dans la région et mis à l'essai de nouveaux services éventuels, comme celui d'alertes à la chaleur.

ECCC a appuyé la gestion des urgences et la sécurité publique avec de meilleurs outils

- A continué de collaborer avec Sécurité publique Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour donner aux organismes de gestion des urgences d'un bout à l'autre du pays la capacité de prévenir la population d'un danger réel ou imminent.
- A commencé à se servir du Système national d'alertes au public En alerte[lxix] pour diffuser aux Canadiens des alertes météo pouvant sauver leur vie, par des interruptions automatiques de la programmation de la télévision, de la radio et d'autres médias. En 2015-2016, par exemple, En alerte a transmis 106 avertissements de tornade qui ont été immédiatement diffusés dans les régions menacées.
- A adapté le système de prévision de la qualité de l'air FireWork[lxx] – qui prévoit le mouvement de la fumée des feux de forêt – pour mieux orienter les activités de lutte contre les feux de forêt dans six provinces et territoires.

ECCC a renforcé les services aux Canadiens par la collaboration et la mise en commun des connaissances scientifiques

Le Ministère a échangé les données et renseignements scientifiques les plus récents avec les partenaires au pays et à l'étranger. En plus de maintenir le Canada à l'avant-garde du savoir et de la technologie, cette collaboration contribue à offrir aux Canadiens des renseignements exacts en matière de météo, de climat et de qualité de l'air. Par exemple, ECCC a :

- Fait progressé le Cadre mondial pour les services climatologiques[lxxi], mécanisme mondial pour rehausser la qualité et la quantité et l'utilisation des services climatologiques.
- Codirigé l'élaboration du plan stratégique 2016-2025 du Groupe des observations de la Terre[lxxii], qui vise à encadrer l'action à l'égard des grands enjeux planétaires touchant la sécurité des aliments, de l'eau et de l'énergie, la croissance démographique et les pandémies de maladies infectieuses.
- Contribué à la recherche et au développement en météorologie, de sorte que les innovations scientifiques ont enrichi ses prévisions et services météoorologiques et environnementaux au profit des Canadiens.
- Effectué du travail sur le terrain à l'échelle internationale dans l'Arctique canadien. Ce travail a permis à ECCC d'acquérir des données pour mieux comprendre l'état du système climatique dans l'atmosphère arctique et pour constituer de nouvelles capacités satellitaires qui serviront à améliorer les prévisions météorologiques et climatiques dans les régions arctiques.

ECCC a amélioré les réseaux météorologiques pour des services météorologiques meilleurs et élargis

ECCC a réalisé des travaux d'amélioration des radars qui ont augmenté la fiabilité et la durabilité à court terme du réseau, tout en continuant à oeuvrer au remplacement à long terme des radars météorologiques canadiens.

En collaboration avec Services partagés Canada et les partenaires du secteur privé, le Ministère a aussi continué de veiller au maintien des technologies actuelles et à la mise au point des technologies futures à l'appui de la réingénierie des avertissements et du système de prévision de la prochaine génération. Maintenir et mettre à niveau l'infrastructure et les systèmes essentiels à la mission permet à ECCC de fournir des services aux Canadiens et aide à réduire le risque de perturbation par des dangers naturels ou d'origine humaine.

Le Ministère continue aussi à préparer le lancement (prévu pour novembre 2016) du satellite météorologique géostationnaire de prochaine génération GOES-R, y compris la planification des mises à niveau du système de traitement et de l'antenne. Le satellite GOES-R fournira en continu des images et

des mesures atmosphériques qui servent à un vaste éventail d'applications en matière de météo, de climat, d'océanographie et d'environnement, applications qui ont un effet direct sur la sécurité du public et la santé économique.

Des investissements prévus dans le budget fédéral ont récemment appuyé un projet pilote qui a apporté à ECCC les données d'observations météorologiques provenant de plus de 1 000 stations provinciales en Ontario et en Colombie-Britannique ainsi que de réseaux de bénévoles. Les données ont aidé le Ministère à fournir des prévisions plus exactes. Le Ministère a aussi accéléré l'adoption de techniques nouvelles et améliorées (production d'hydrogène) pour les ballons-sondes destinés au réseau aérologique, de façon à remplacer les vieux générateurs d'hydrogène alcalin et de réduire la dépendance du réseau à l'égard de l'hélium, qui est coûteux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
192 103 008	192 103 008	205 045 977	181 347 768	-10 755 240

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
1 107	1 108	1

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les Canadiens utilisent les services météorologiques et environnementaux offerts par Environnement et Changement climatique Canada.	Indice d'avertissement météorologique (un indice fondé sur une moyenne pondérée des préavis d'avertissements et sur la précision)	7,6 d'ici juillet 2015	8,3 pour 2013 à 2015. L'indicateur est une moyenne mobile sur trois ans, calculée d'après la rapidité et l'exactitude de six types d'avertissement : orage violent, pluie, pluie verglaçante, vent, neige et coup de vent marin. Les valeurs antérieures étaient de 7,9 pour 2010 à 2012; 8,3 pour 2011 à 2013 et 8,3 pour 2012 à 2014.
	Pourcentage de la population d'une zone avertie ayant indiqué avoir vu ou entendu récemment un avertissement météorologique et qui y a réagi	30 % d'ici juillet 2016	45 % en janvier 2016. L'indicateur mesure l'utilisation des services météorologiques et environnementaux d'ECCC, en particulier les avertissements météo. La valeur de 2016 ne peut être comparée directement à la valeur antérieure de 43 % en 2012, car le moment du relevé a été changé de mai à janvier.

Programme 2.2 : Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés

Description du programme

Environnement et Changement climatique Canada fournit des prévisions et des services à des secteurs ciblés sensibles aux conditions météorologiques, dans le cadre d'ententes officielles et de contrats générant des revenus. S'appuyant sur les compétences essentielles offertes par le programme 2.1, ce programme fournit en temps opportun des services, et des prévisions et des observations fiables et exactes du temps, de l'eau, du climat, de la qualité de l'air et de la glace pour appuyer la prise des décisions dans les secteurs de l'aviation et du transport maritime et dans les secteurs militaire, commercial et autres. Il fournit des services par le truchement de diverses collaborations au Canada (y compris avec d'autres ministères) et à l'échelle internationale avec l'Organisation météorologique mondiale, ainsi qu'avec d'autres pays et organes internationaux, comme l'Organisation de l'aviation civile internationale. Ce programme aide le Ministère à s'acquitter des responsabilités et obligations qui lui sont confiées par la *Loi sur le ministère de l'Environnement* et la Convention de l'Organisation météorologique mondiale. Il aide aussi d'autres ministères à respecter leurs obligations aux termes de la *Loi sur l'aéronautique et du traité relatif à l'aviation civile internationale*, de la *Loi sur les océans* et de la *Loi sur les pêches*, et appuie les protocoles d'entente conclus avec Transports Canada, le ministère de la Défense nationale et divers organismes provinciaux et territoriaux.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

ECCC a fourni aux utilisateurs ciblés des services météorologiques et environnementaux – 24/7

ECCC a fourni des services météorologiques 24 heures par jour, 7 jours par semaine, en soutien à la Garde côtière canadienne, au ministère de la Défense nationale, à NAV CANADA et à d'autres clients, y compris les organismes de gestion des urgences provinciaux et nationaux. Par exemple, le Ministère a diffusé quelque 490 000 prévisions, avertissements et autres produits pour l'aviation à l'intention de NAV CANADA par ses centres de météorologie aéronautique, et 67 400 produits météorologiques et autres produits d'information pour le compte du ministère de la Défense nationale.

Le Ministère a diffusé 12 500 prévisions, avertissements et autres renseignements concernant les glaces aux navigateurs et à d'autres utilisateurs. Pour offrir de meilleures informations sur les conditions météo et les conditions de glace dans le Nord canadien, ECCC, avec l'appui de l'Université du Manitoba, a installé neuf bouées météorologiques dans l'Arctique en 2015-2016, ce qui a porté de 54 à 63 le nombre total de bouées sur la glace et dans l'eau installées depuis le début du projet en 2011. L'emploi de bouées augmente la disponibilité des données d'observation météorologique en temps réel pour les navigateurs et concourt à la production de prévisions rapides et exactes.

ECCC est considéré comme une source de données faisant autorité, et il a donc renouvelé une entente pluriannuelle avec le ministère de la Défense nationale pour continuer à fournir des renseignements météo qui répondent aux besoins des Forces armées canadiennes.

ECCC a modernisé l'infrastructure météorologique afin d'améliorer les prévisions océaniques et les prévisions pour les aéroports

ECCC a continué de moderniser le système de production des prévisions pour les aéroports par une initiative pluriannuelle destinée à mettre en place de nouveaux outils semi-automatisés pour améliorer la qualité et l'uniformité des prévisions et renforcer les services à venir de prévisions météorologiques pour l'aviation.

Le Ministère a lancé le Système global de prévision océan-glace (SGPOG) pour obtenir des images tridimensionnelles en temps réel de l'état de l'océan, qui offrent des renseignements cruciaux dans le contexte général des changements climatiques et de l'adaptation à leurs effets. Le SGPOG est le premier

système du Canada pour prévoir les conditions planétaires atmosphère-océan-glace. Les renseignements qu'il fournit à des utilisateurs ciblés contribuent au transport maritime sécuritaire et efficace, en particulier dans le Nord.

Le Ministère a continué d'exploiter des plateformes d'observations sur la glace dans l'océan et sur terre dans l'Arctique, grâce à son initiative METAREA, qui fournit de meilleures prévisions maritimes et prévisions des glaces aux navigateurs dans l'Arctique et renseignements météorologiques grand public destinées aux collectivités côtières du Nord.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
15 792 293	15 792 293	18 757 335	15 321 848	-470 445

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
361	351	-10

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les secteurs ciblés ont l'information et les services météorologiques et environnementaux dont ils ont besoin pour fonctionner de manière efficace et sécuritaire.	Niveau de satisfaction combiné des principaux clients du Service météorologique du Canada (SMC) en matière d'accessibilité, de délais raisonnables et d'exactitude des produits et des services	7,5 d'ici mars 2016	8,4 d'après les sondages menés en 2015-2016. L'indicateur mesure à quel point les services fournis par le programme ont répondu aux besoins de ses trois principaux clients. Les données pour cet indicateur ont été recueillies par trois sondages en 2015 : des consultations de NAV CANADA, un sondage des commandants de la Garde côtière canadienne et des consultations du ministère de la Défense nationale. Les valeurs antérieures de l'indicateur étaient de 7,79 en 2012-2013, 8,0 en 2013-2014 et 8,3 en 2014-2015. La valeur ciblée a été dépassée. Les valeurs antérieures peuvent ne pas être directement comparables en raison de changements apportés à la méthodologie d'une année à l'autre.

Programme 3.1 : Gestion des substances et des déchets

Description du programme

Les activités de ce programme réduisent les menaces que font peser la pollution et les déchets d'origine anthropique sur la santé humaine et l'environnement. Le programme évalue les risques que représentent pour l'environnement des substances déjà dans le commerce (substances existantes) et des substances dont l'utilisation est proposée au Canada (nouvelles substances). Il élabore aussi et met en œuvre des mesures visant à prévenir ou à gérer les risques découlant de ces substances et de ces déchets. Des contributions qui appuient le programme Gestion des substances et des déchets sont utilisées comme composantes de ce programme.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

ECCC a dispensé le Plan de gestion des produits chimiques du Canada qui vise à protéger la santé humaine et l'environnement des substances nocives

Collaborant avec Santé Canada à l'exécution du Plan de gestion des produits chimiques[lxxiii] (PGPC), ECCC a évalué des centaines de produits chimiques et publié deux éditions du Rapport d'étape du Plan de gestion des produits chimiques[lxxiv] (juin et décembre 2015) pour garder les intervenants au courant des activités et programmes du PGPC. De plus, des données et des analyses concernant de nouveaux contaminants ont été publiées dans des revues avec comité de lecture.Le Ministère a aussi commencé à mettre en œuvre un plan d'action pour donner suite aux recommandations formulées dans l'Évaluation de la Phase II du PGPC[lxxv], par exemple celle de préciser les rôles et les responsabilités des divers partenaires du programme et de mieux rendre compte du rendement.

Résultats pour les Canadiens

En 2015-2016, ECCC et Santé Canada ont achevé les versions provisoires ou finales d'évaluation des risques pour 145 substances et microorganismes existants susceptibles d'être nocifs, et ont examiné 581 nouvelles substances. ECCC a aussi finalisé l'examen des microbilles de plastique et proposé qu'elles soient ajoutées à la Liste des substances d'intérêt prioritaire figurant à l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

Des 4 300 substances reconnues comme d'intérêt prioritaire selon le PGPC, 2 750 ont été évaluées – les autres 1 550 seront

En outre, aux fins de la gestion des substances jugées nuisibles pour l'environnement, ECCC a publié un cadre de gestion des risques et trois mesures proposées de gestion des risques.

ECCC a fourni aux Canadiens des renseignements sur les rejets et les transferts de polluants dans leurs collectivités

Le Ministère a continué de publier l'Inventaire national des rejets de polluants[lxxvi] (INRP) et de répondre aux questions s'y rapportant. Accessible au public, l'INRP est l'inventaire du Canada des polluants rejetés dans l'atmosphère, l'eau et le sol, éliminés et recyclés. ECCC a publié des données pour l'année 2014, d'après les renseignements déclarés à l'INRP par 7 720 installations au pays concernant le rejet, l'élimination et le recyclage de 343 substances, dont beaucoup figuraient à l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. ECCC a aussi répondu à plus de 3 500 demandes de renseignements dans le contexte de l'INRP.

***ECCC a appliqué des règlements dont le* Règlement sur l'immersion en mer *et le* Règlement sur les urgences environnementales**

- Après avoir évalué les dossiers, le Ministère a délivré 75 permis d'immersion en mer et 4 permis d'expédition en Antarctique et a effectué 13 études régionales de la surveillance des immersions. Il a assuré le respect des obligations à l'échelle internationale en vue de prévenir la pollution marine occasionnée par le rejet de déchets à la mer, par ses travaux en application de la Convention de Londres et du Protocole de Londres.
- A recueilli et cartographié des données sur la sensibilité de l'environnement pour éclairer les évaluations des risques dans quatre secteurs pilotes où il est fait l'essai d'un nouveau mode de planification d'intervention par secteur.
- A poursuivi des études sur les déversements de bitume dilué afin d'améliorer la sécurité maritime.
- A continué d'appliquer le *Règlement sur les urgences environnementales*. Parmi les 4 512 installations déclarées au Canada, 96 % des 2 777 devant élaborer un plan d'urgence environnementale en avaient un en place.
- A continué à appliquer les accords et règlements sur les avis, et s'est employé avec sept provinces et territoires à renouveler les accords, qui servent au maintien d'un système simplifié d'avis en cas d'urgence environnementale ou de déversement ou rejet dans l'environnement.

ECCC s'est acquitté de ses responsabilités relatives à la gestion des effluents

Le Ministère a finalisé une entente avec Pêches et Océans Canada et Santé Canada qui favorise une collaboration et une communication efficaces pour l'application efficiente et uniforme à l'échelle nationale des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la prévention de la pollution.

ECCC a continué d'appliquer le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées*, entré en vigueur en juin 2012, et a continué d'appliquer et de favoriser le respect du *Règlement sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers*. Le Ministère a aussi continué d'appliquer le *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM), y compris par la consultation des collectivités autochtones et d'autres intervenants au sujet de la gestion de l'élimination des déchets miniers, et il a entrepris d'établir des projets de modifications qui incluraient les mines de diamant dans le champ d'application du REMM, et une éventuelle approche réglementaire pour les mines de charbon.

Résultats pour les Canadiens

En qualité de ministère responsable d'exécuter le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux[lxxvii] (PASCF), ECCC a fait profiter des organismes partenaires fédéraux de son expertise, et il a mené 6 projets d'assainissement et 21 projets d'évaluation à ses propres sites contaminés. Dans l'ensemble de l'administration fédérale, le programme du PASCF a financé des activités d'évaluation à 200 sites et des activités d'assainissement à 374 sites en 2015-2016.

Dans la phase II du programme (2011-2012 à 2015-2016), des activités d'assainissement ont été réalisées à 177 sites de priorité élevée et de priorité moyenne. Ces activités ont réduit les risques que présentent pour la santé humaine et l'environnement les sites contaminés fédéraux connus et réduit le passif financier du gouvernement fédéral à ces sites de 1 milliard de dollars.

Sur la scène internationale

Le Canada a continué de remplir ses engagements sur la scène internationale en application des accords environnementaux visant les produits chimiques. Par exemple, en 2015-2016, ECCC a dirigé la participation du Canada aux conférences de 2015 des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm et sa participation à la septième séance du Comité intergouvernemental de négociation dans le cadre de la Convention de Minamata sur le mercure.

La participation du Canada à ces réunions a contribué à faire progresser l'action internationale concernant les produits chimiques et les déchets, à l'appui des objectifs du pays de protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques que présentent les substances nocives. Les progrès réalisés aux réunions ont contribué à l'objectif mondial d'assurer la gestion rigoureuse des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie d'ici 2020. ECCC prend les mesures nécessaires pour que le Canada puisse ratifier la Convention de Minamata, notamment en élaborant des mesures réglementaires visant les exportations de mercure.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
85 149 099	85 149 099	85 506 174	83 529 612	-1 619 487

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
613	632	19

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les menaces que les substances toxiques et les déchets représentent pour les Canadiens et leurs répercussions sur l'environnement sont réduites.	Pourcentage des régions de drainage où l'on ne dépasse pas les recommandations canadiennes ou fédérales pour la qualité de l'environnement pour les substances sélectionnées dans les sédiments, l'eau ou le biote	Sulfonate de perfluorooctane (SPFO) dans l'eau et dans les poissons : 80 % d'ici septembre 2014 (à être indiqué dans le Rapport sur le rendement ministériel [RMR] 2015-2016) Polybromodiphényléthers (PBDE) dans les sédiments et dans les poissons : 80 % d'ici septembre 2015 (à être indiqué dans le Rapport sur le rendement ministériel [RMR] 2015-2016)	Eaux de surface : 100 % des régions de drainage échantillonnées au cours de la période de 2011 à 2015 ne dépassaient pas les concentrations de SPFO indiquées à l'égard des eaux de surface dans les Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement. Tissus de poisson : 100 % des régions de drainage échantillonnées au cours de la période de 2011 à 2014 ne dépassaient pas les concentrations de SPFO indiquées pour la santé des poissons dans les Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement même si seulement 33 % des régions de drainage ne dépassaient pas les valeurs de ces recommandations dans les aliments de la faune.

Programme 3.2 : Changements climatiques et qualité de l'air

Description du programme

Ce programme vise à protéger la santé des Canadiens, l'environnement et l'économie du Canada contre les effets nocifs des polluants atmosphériques et les incidences des émissions de gaz à effet de serre (GES) par l'élaboration et la mise en œuvre de règlements et d'autres mesures de contrôle. Les activités du programme sont basées sur une analyse économique et scientifique solide et sur la surveillance et la déclaration des émissions. Le travail effectué dans le cadre de ce programme est le suivant : collaboration continue avec d'autres gouvernements et avec des intervenants, conseils d'experts en technologie et en science de l'environnement, évaluations et gestion de programmes pour appuyer les décisions relatives aux investissements technologiques, à l'élaboration de politiques et à la réglementation, et collaboration avec les États-Unis pour uniformiser la réglementation sur les GES au besoin, réduire la pollution atmosphérique transfrontalière et faire progresser la mise au point de technologies propres. Le travail consiste aussi à participer et à contribuer à des tribunes internationales, et à y négocier afin de lutter contre les changements climatiques et la pollution atmosphérique transfrontalière; il consiste de plus à participer et à contribuer à des processus bilatéraux et multilatéraux pour appuyer les positions et les objectifs du Canada. Ce programme inclut des contributions appuyant le programme Changements climatiques et qualité de l'air, et des subventions pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

ECCC a continué de collaborer aux objectifs en matière de changements climatiques – au pays et sur la scène internationale

Après l'adoption de l'Accord de Paris par les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les ministres de l'environnement du gouvernement fédéral et des

gouvernements provinciaux et territoriaux se sont réunis en janvier et en mars 2016. Par suite, les premiers ministres ont signé la Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques[lxxviii] et lancé le processus pour élaborer le Cadre pancanadien en matière de croissance propre et de changement climatique d'ici 2017. Ce cadre définira comment le Canada arrivera à satisfaire à ses engagements internationaux face aux changements climatiques, voire à aller au-delà. Quatre groupes de travail ont été créés. Ils feront rapport aux ministres à l'automne 2016 au sujet de mesures précises d'atténuation, de l'adaptation, de mécanismes de tarification du carbone et de technologie et d'innovation.

ECCC a collaboré sur la scène internationale à la lutte contre les changements climatiques

Résultats pour les Canadiens

ECCC a dirigé une délégation nombreuse et diversifiée à la 21e Conférence des Parties à Paris, en France, où le Canada et 194 autres pays sont parvenus à un accord historique, ambitieux et équilibré afin de lutter contre les changements climatiques. L'accord marque un jalon important qui hausse les aspirations mondiales dans cette lutte. ECCC continue de préconiser des dispositions vigoureuses de mise en œuvre de l'accord tout en prenant des mesures au pays pour satisfaire aux engagements du Canada en matière de changements climatiques.

Pour établir l'Accord de Paris et commencer à préparer sa mise en œuvre, ECCC a réalisé un éventail d'activités se rapportant à la lutte contre les changements climatiques.

- A représenté le Canada dans des négociations multilatérales sous le régime de la CCNUCC ainsi que dans des dialogues complémentaires destinés à faire le consensus sur le texte d'un nouvel accord mondial sur le climat, qui ont permis d'obtenir un résultat fructueux à la Conférence des Parties à Paris.
- À l'automne de 2015, le Canada a promis 2,65 milliards de dollars sur les cinq prochaines années pour aider les pays en développement à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter. Dans ce contexte, le gouvernement a annoncé en 2015-2016 qu'il engagerait 35 millions de dollars pour réduire les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat (dont 10 M$ versés au fonds en fiducie de la Coalition pour le climat et l'air pur) et 10 millions de dollars pour améliorer les systèmes d'alerte précoce multidangers dans les collectivités vulnérables. Les préparatifs sont en cours au sein d'ECCC pour débourser ces fonds en 2016-2017 et après.
- À la réunion annuelle des Parties au Protocole de Montréal, ECCC a collaboré avec les États-Unis et le Mexique pour faire avancer la « Feuille de route de Dubaï » par laquelle toutes les Parties ont convenu de chercher à s'entendre en 2016 sur une modification en vue de réduire progressivement la production et la consommation d'hydrofluorocarbures (HFC); ECCC a aussi continué d'élaborer des mesures réglementaires intérieures à l'égard des HFC qui concordent avec les engagements internationaux.
- A défendu les intérêts et priorités du Canada au sein d'autres instances internationales, dont le G7 et le G20, le Forum sur l'énergie et le climat des principales économies, la Coalition pour le climat et l'air pur, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Initiative mondiale sur le méthane, la Commission de coopération environnementale et le Protocole de Göteborg à la Convention européenne sur la pollution atmosphérique à longue distance, et dans des initiatives internationales concernant le climat et la qualité de l'air, telle la Coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone.
- A continué de mettre en oeuvre les accords environnementaux que le Canada a conclus avec le Chili, le Costa Rica, le Pérou, la Colombie, le Panama, la Jordanie et le Honduras.
- A satisfait aux engagements de rapport que le Canada a pris par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques par la présentation du Rapport d'inventaire national des gaz à effet de serre[lxxix].

- A fourni des données et des conseils scientifiques à des partenariats internationaux en matière de climat, y compris au Conseil de l'Arctique, à la Coalition pour le climat et l'air pur, au Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (PSEA) et à celui de la CCNUCC.
- A fourni des conseils scientifiques sur la qualité de l'air et des données sur les produits chimiques préoccupants à des partenariats internationaux en matière de qualité de l'air, y compris le PSEA et celui de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.
- A soutenu la participation du Canada aux travaux de l'Organisation maritime internationale (OMI) en offrant des conseils, des analyses et des renseignements techniques sur le carbone noir et le méthane dans le cadre du Conseil de l'Arctique. Il a aussi mesuré l'efficacité énergétique des navires et évalué les effets des émissions atmosphériques des navires pour contribuer aux négociations à l'OMI.

ECCC a continué de réduire les émissions de gaz à effet de serre

ECCC a continué la mise en œuvre et l'élaboration des règlements visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), et de mener des consultations à leur sujet, dans des secteurs comme ceux des transports et de l'électricité.

- A élaboré le projet du *Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des véhicules lourds et de leurs moteurs*.
- A collaboré avec l'Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement (USEPA) à l'évaluation de mi-parcours des normes d'émissions de GES des véhicules légers pour les années de modèles 2022-2025 qui sont définies par le *Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers*.
- A mis en œuvre et appliqué le *Règlement sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone – secteur de l'électricité thermique au charbon* dont des normes de rendement sont entrées en vigueur le 1er juillet 2015, et il a commencé à élaborer des mesures réglementaires en harmonie avec celles des États-Unis pour réduire les émissions de méthane dans le secteur du pétrole et du gaz.

En collaboration avec les États-Unis et le Mexique (par l'intermédiaire de la Commission de coopération environnementale), ECCC a travaillé à des projets visant à réduire les GES; par exemple, pour mieux comprendre divers scénarios de réduction des GES dans les pratiques forestières au cours du rétablissement de la forêt dévastée par le dendroctone du pin dans le centre de la Colombie-Britannique. Conformément à la *Déclaration commune du Canada et des États-Unis sur le climat, l'énergie et le rôle d'impulsion dans l'Arctique*, le Canada collabore avec les États-Unis à un certain nombre d'initiatives pour réduire les émissions de GES.

ECCC a collaboré à mettre en œuvre le Système de gestion de la qualité de l'air pour améliorer la qualité de l'air

ECCC a continué de collaborer avec les provinces, les territoires et les intervenants pour mettre en œuvre le Système de gestion de la qualité de l'air[lxxx] (SGQA) afin de mieux protéger la santé des Canadiens et l'environnement, sous l'égide du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME).

- A participé à la démarche pour établir des normes canadiennes de qualité de l'air ambiant[lxxxi] plus exigeantes à l'égard du dioxyde de soufre (SO_2) et du dioxyde d'azote (NO_2).
- A continué de renforcer la planification du réseau sur la qualité de l'air et de repérer les lieux où de nouvelles stations de surveillance sont nécessaires.

- A finalisé le *Règlement modifiant le Règlement sur les émissions des véhicules routiers et de leurs moteurs et d'autres règlements* (niveau 3) et le *Règlement modifiant le Règlement sur le soufre dans l'essence* (niveau 3).
- A élaboré le projet de règlement visant à modifier le *Règlement sur les émissions des petits moteurs hors route à allumage commandé*.
- A poursuivi l'élaboration de nouvelles exigences relatives aux émissions industrielles produites dans de grands secteurs industriels et par des types d'équipement industriel.
- A mis en commun des renseignements et cerné des domaines d'intérêt commun pour s'attaquer aux émissions de sources mobiles (secteur des transports) par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les sources mobiles du CCME.
- A travaillé à la mise en œuvre fédérale des exigences de base relatives aux émissions industrielles (EBEI) pour divers secteurs et types d'équipement industriels, y compris en continuant de travailler à ce qui suit :
    - au *Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques*, qui établira, pour la première fois, des exigences nationales ayant force de loi concernant les émissions de grands secteurs industriels et de divers types d'équipement;
    - aux codes de pratique destinés au secteur de l'aluminium et au secteur du fer, de l'acier et de l'ilménite;
    - aux règlements visant à limiter les émissions de composés organiques volatils, y compris les gaz de pétrole et de raffinerie émis par les secteurs du pétrole et de la pétrochimie;
    - au *Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) de certains produits* et au Code de pratique pour la réduction des émissions de composés organiques volatils découlant de l'utilisation de bitume fluidifié;
    - aux démarches pour limiter la pollution atmosphérique, y compris les émissions de NO_x, de COV et de NH_3 provenant de la production d'engrais chimiques et azotés.

ECCC a mis au point et appliqué des outils pour réduire les émissions de polluants atmosphériques

ECCC a continué d'élaborer des instruments non réglementaires (tels les codes de pratique, avis obligeant l'élaboration et l'exécution de plans de prévention de la pollution, recommandations et ententes de performance) pour réduire la pollution atmosphérique. Par exemple, le Ministère a finalisé les codes de pratique pour le secteur de l'aluminium et celui du fer, de l'acier et de l'ilménite, en s'appuyant sur les commentaires soumis par les intervenants au sujet des projets d'instrument.

Le Ministère a continué de maintenir et d'augmenter le système de déclaration en ligne du Guichet unique[lxxxii] pour le signalement exigé par règlement des émissions atmosphériques (dont les GES) et a conclu des ententes bilatérales avec des provinces et chercher à conclure des partenariats avec d'autres. ECCC a amélioré le système pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs et réduire leur fardeau lié à la production de rapports.

ECCC a réalisé la première synthèse critique à l'échelle nationale des recherches scientifiques sur le mercure (Évaluation scientifique sur le mercure au Canada[lxxxiii]), qui offre des mesures de référence dont les chercheurs et les décideurs ont besoin pour comprendre comment l'évolution des émissions de mercure et du climat joue sur les concentrations de mercure dans l'environnement et chez les humains.

ECCC a continué de collaborer avec les États-Unis pour atténuer les changements climatiques, réduire la pollution atmosphérique transfrontalière et soutenir le passage à une économie à faibles émissions de carbone

- A contribué à la réussite des négociations pour parvenir à la Déclaration conjointe du Canada et des États-Unis sur le climat, l'énergie et le rôle de leadership dans l'Arctique[lxxxiv], qui, en partie, énonce le programme à suivre par les deux pays pour collaborer à des mesures fédérales visant à réduire le méthane, à améliorer la collecte de données, la transparence, la recherche et le développement, à mettre en commun les connaissances entourant les technologies et les pratiques rentables de réduction du méthane et à donner ensemble leur aval à l'initiative de la Banque mondiale axé sur l'élimination du brûlage à la torche d'ici 2030[lxxxv]. La Déclaration conjointe énonce aussi des engagements pour renforcer la collaboration à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, pour concerter l'action nationale en matière de climat, y compris l'harmonisation des règlements, pour coopérer en matière d'énergie propre et pour établir un modèle de leadership partagé dans l'Arctique.
- A fait progresser les démarches conjointes de recherche, de développement et de démonstration des technologies d'énergie propre dans le contexte du Dialogue sur l'énergie propre entre les deux pays visant à appuyer le passage à une économie à faibles émissions de carbone.
- A marqué 25 années de collaboration en vue de réduire la pollution atmosphérique transfrontière en application de l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air et a poursuivi cet important travail tout en envisageant les possibilités d'actualiser et de renforcer l'Accord.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
122 872 074	122 872 074	128 325 216	119 607 526	-3 264 548

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
712	670	-42

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les menaces que représentent les émissions de gaz à effet de serre pour les Canadiens, leur santé et leur environnement sont réduites.	Émissions de gaz à effet de serre du Canada (équivalents CO_2) en mégatonnes	La cible nationale du Canada est une réduction de 17 % par rapport à 2005 d'ici 2020.	732 mégatonnes en 2014. La valeur présentée se fonde sur le Rapport d'inventaire national, qui adopte une structure approuvée à l'échelle internationale et qui offre des renseignements détaillés sur les émissions de gaz à effet de serre par les sources et absorptions par les puits au Canada sur la période de 1990 à 2013. La valeur de 2014 est inférieure de 2 % à celle de 2005, et les émissions par habitant restent à un niveau historiquement bas.
Amélioration de la qualité de l'air au Canada	Pourcentage de la population canadienne vivant dans des zones où les Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant	Réduction de la moyenne mobile sur 3 ans	L'indicateur ne peut être présenté pour l'instant, car la méthode le concernant est encore en cours d'élaboration. Dans l'intervalle, il est présenté le pourcentage des stations de surveillance du programme du Réseau

	(NCQAA) quotidiennes et annuelles pour les particules fines (P_2) de 28 µg/m^3 et de 10 µg/m^3 sont dépassées	d'ici décembre 2015	national de surveillance de la pollution atmosphérique où les concentrations mesurées de particules ($PM_{2.5}$) dans l'air ambiant étaient inférieures aux valeurs quatidiennes et des NCQAA anunuelles entre 2012 et 2014. 96 % des stations ont mesuré des concentrations extérieures inférieures aux valeurs quotidiennes et des NCQAA annuelles pour 2015 pour la période de 2012 à 2014.
	Pourcentage de la population canadienne vivant dans des zones où les Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) sur huit heures pour l'ozone troposphérique de 63 parties par milliards (ppb) sont dépassées	Réduction de la moyenne mobile sur 3 ans d'ici décembre 2015	L'indicateur ne peut être présenté pour l'instant, car la méthode le concernant est encore en cours d'élaboration. Dans l'intervalle, il est présenté le pourcentage des stations de surveillance du programme du Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique où les concentrations mesurées d'ozone troposphériques étaient inférieures aux valeurs sur 8 heures des NCQAA entre 2012 et 2014. 82 % des stations ont mesuré des concentrations extérieures inférieures aux valeurs des NCQAA pour 2015 pour la période de 2012 à 2014.

Programme 3.3 : Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution

Description du programme

Ce programme minimise les dommages et les menaces pour les milieux naturels et la biodiversité par la promotion et l'application de la législation administrée par Environnement et Changement climatique Canada. Ses activités portent sur la pollution, y compris le rejet de substances toxiques dans l'air, dans l'eau ou sur les terres, et l'importation et l'exportation de déchets dangereux qui représentent un risque pour l'environnement ou la santé humaine. Ce programme maintient un contingent d'agents d'application de la loi et de promotion de la conformité. Les agents de promotion de la conformité effectuent des activités pour sensibiliser davantage les entités réglementées et leur faire mieux comprendre et mieux respecter la réglementation et les autres instruments de gestion des risques prévus par la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) et la *Loi sur les pêches*, ce afin que les résultats environnementaux souhaités soient plus facilement atteints. Les agents de promotion de la conformité donnent aussi de l'information sur les exigences relatives aux instruments de gestion des risques, les avantages de l'observation de la loi et les pénalités éventuelles pour ceux qui ne la respectent pas, le cas échéant. Les agents d'application de la loi recueillent des renseignements, procèdent à des inspections pour vérifier que les lois et les règlements sont respectés, et font enquête pour prendre les mesures d'application de la loi appropriées contre les contrevenants. Ce programme collabore avec les États-Unis et le Mexique, dans le cadre de la Commission de coopération environnementale, pour renforcer l'application transfrontalière de la loi en environnement. Il offre de la formation aux agents et des systèmes de gestion de l'information pour les nouveaux règlements et l'administration, et il bénéficie d'analyses et d'expertises scientifiques, y compris de conseils scientifiques appuyant les activités d'application de la loi et de promotion de la conformité.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

ECCC a promu la conformité aux règlements

ECCC a réalisé 23 activités de promotion de la conformité en application du Programme de réglementation de la qualité de l'air[lxxxvi] et d'un certain nombre de règlements portant sur la qualité de l'air, dont le *Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) des revêtements architecturaux*, le *Règlement sur les carburants renouvelables* et le *Règlement sur le*

soufre dans l'essence. Le Ministère a répondu à plus de 1 900 demandes de renseignements et réponses à des questionnaires, et il a suivi toutes les activités dans une base de données contenant des renseignements sur 54 250 installations visées par la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* et des règlements et autres instruments portant sur la qualité de l'air.

ECCC a aussi promu la conformité à 36 règlements concernant la pollution et à d'autres instruments de gestion des risques, joignant 19 000 membres de la collectivité réglementée par divers moyens (tels des ateliers, des dossiers d'information, des courriels et des envois postaux). Les efforts de promotion de la conformité ont été centrés sur les petites et moyennes entreprises géographiquement dispersées et difficiles à joindre, les peuples autochtones et les ministères fédéraux. ECCC a fourni des indications sur ce qui est requis pour respecter la loi, les avantages de la respecter et les conséquences de ne pas s'y conformer.

ECCC s'est aussi employé à sensibiliser (les collectivités pertinentes) aux règlements, aux codes de pratique, aux plans de prévention de la pollution et aux recommandations en application de ses divers programmes et des lois et règlements qu'il applique, dont le Plan de gestion des produits chimiques, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* et la *Loi sur les pêches*.

Activités d'application de la loi

ECCC a assuré l'application de la LCPE 1999, des dispositions relatives à la prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches* et des règlements s'y rapportant. ECCC a mené 6 821 inspections et 102 enquêtes. Ces activités ont donné lieu à 4 102 mesures d'exécution prises dans des cas de non-conformité présumée, y compris 41 sujets condamnés et des sanctions totalisant plus de 5,7 millions de dollars[4].

Le Ministère a porté une attention particulière à l'application de la réglementation des moteurs, pour retirer du marché les moteurs non conformes. Il a intensifié les efforts pour resserrer les exigences de déclaration à l'INRP visant certaines industries afin de mieux surveiller les émissions.

Les activités du Ministère pour l'application de la *Loi sur les pêches* ont contribué à la protection des ressources d'eau douce du Canada.

ECCC a identifié et fait avancer les activités et les priorités d'application de la loi au pays et à l'étranger

ECCC a continué d'orienter ses ressources et activités d'application des lois antipollution en fonction des enjeux et secteurs environnementaux prioritaires, notamment : l'enlèvement de systèmes de stockage à haut risque, l'amélioration des déclarations à faire par des secteurs ciblés à l'Inventaire national des rejets de polluants, l'augmentation du respect des articles portant sur l'environnement de la réglementation concernant le nettoyage à sec et la protection des ressources d'eau douce du Canada. Une attention particulière a été portée au *Règlement sur les effluents des systèmes*

Résultats pour les Canadiens

Règlement sur les réservoirs de stockage
Au Canada, 331 systèmes de stockage de produits pétroliers ont été reconnus comme présentant un risque élevé de fuite et de contamination pour le sol et les eaux souterraines. En mars 2016, 86 % avaient été inspectés. En 2015-2016, 40 avertissements écrits et 33 ordres d'exécution en matière de protection de l'environnement ont été donnés. Des systèmes inspectés, 60 % étaient conformes ou avaient été mis en conformité avec le *Règlement*. Le reste des systèmes de stockage de produits pétroliers seront inspectés en 2016-2017.

Règlement sur les Biphényles polychlorés
En application du *Règlement sur les Biphényles polychlorés (BPC)*, il a été accordé à 47 entreprises la prolongation de la date de fin d'utilisation au 31 décembre 2014. Des mesures d'exécution ont été prises pour que le matériel contenant des BPC qui appartenait à ces entreprises soit mis hors service et qu'il soit détruit. Il s'agit d'environ 236 tonnes de BPC qui ont été enlevées en toute sécurité de divers emplacements un peu partout au pays.

[4] Les 5,7 millions se répartissent en 246 750 $ d'amendes, en 5 499 800 $ à verser au Fonds pour dommages à l'environnement et en 575 000 $ d'autres sanctions (surtout des dommages à payer à des tiers).

d'assainissement des eaux usées afin que les réglementés respectent leurs obligations de surveillance et de présentation de rapports. Les rapports exigés par ce règlement sont cruciaux pour mieux comprendre le traitement des eaux usées au pays et mieux orienter l'action du gouvernement. Par ailleurs, le Ministère a collaboré avec ses homologues américains et mexicains en la matière, par l'intermédiaire de la Commission de coopération environnementale, afin de cerner les secteurs prioritaires d'application de la loi.

ECCC a indiqué des facteurs environnementaux à considérer dont il est tenu compte dans les négociations et accords de libre-échange du Canada, y compris l'Accord de libre-échange entre le Canada et l'Ukraine, l'Accord de libre-échange Canada-Israël et le Partenariat transpacifique. Le Ministère a aussi continué de faire progresser les objectifs environnementaux du Canada dans l'arène internationale par des accords de coopération bilatéraux et régionaux comme l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement et les accords bilatéraux avec les pays d'Amérique latine.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
37 560 222	37 560 222	40 718 054	40 634 373	3 074 151

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
290	336	46

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Respect des lois et des règlements de lutte contre la pollution gérés par Environnement et Changement climatique Canada	Pourcentage de la communauté réglementée qui respecte les exigences réglementaires des règlements sélectionnés	Règlement sur le nettoyage à sec : la conformité progresse de 10 % par rapport à la valeur de référence d'ici 2015-2016.	En 2015-2016, le taux de conformité est de 63 (avec une marge d'erreur de ± 5 %) et le taux de conformité de référence en 2013-2014 était de 51 % (± 5 %). La valeur présentée cette année est supérieure de 12 % au taux de référence de 2013-2014; la cible d'une augmentation de 10 % a donc été atteinte. L'indicateur est destiné à mesurer l'évolution de la conformité de certains secteurs réglementés. D'abord, un taux de référence est déterminé par des inspections d'un échantillon pris au hasard d'installations ou de personnes. Une deuxième mesure est prise quelques années plus tard pour déterminer si les mesures d'exécution et la promotion de la conformité ont permis d'augmenter le taux. Quand le taux de référence est de 90 % ou plus, cette deuxième mesure n'est pas prise, et les efforts sont dirigés sur d'autres secteurs.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources qui visent l'ensemble d'une organisation et non les activités et les ressources qui s'appliquent à un programme particulier. Les groupes d'activités sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Analyse du rendement du programme et leçons retenues

En 2015-2016, les services internes d'ECCC ont continué d'appuyer l'atteinte des résultats du programme en fonction des priorités du Ministère, en harmonie avec la mise en œuvre dans l'ensemble de l'administration fédérale d'un certain nombre de changements et de mises à niveaux des systèmes et des procédés.

Le Ministère a :

- Continué d'améliorer la fonctionnalité de son système de gestion financière (SAP), notamment de ses fonctions intégrées de gestion financière et de gestion du matériel et des biens. Le nouveau système a amélioré la prestation des services internes par l'uniformisation des processus opérationnels.
- Fait la transition au système de paye du gouvernement (appelé Phénix[5]). Il a dressé une stratégie et offert de la formation et des séances de sensibilisation pour aider les employés à passer au nouveau système.
- Mis en œuvre son Plan de mise en œuvre d'un gouvernement ouvert, notamment en répertoriant ses fonds de données et en établissant un calendrier de publication.
- Continué d'appliquer les normes du Milieu de travail 2.0 et a rationalisé son occupation des bâtiments dans la région de la capitale nationale, ce qui l'a aidé à réduire son empreinte écologique.
- Travaillé avec 15 établissements partenaires pour gérer le contenu de la partie consacrée au thème « Environnement et ressources naturelles » du site Web canada.ca et fournir un soutien en matière de publication et d'analyse s'y rapportant. Il a préparé le lancement de la page Web À vous la parole sur les changements climatiques[lxxxvii], qui facilite le dialogue et l'échange d'idées avec des organismes et des particuliers afin de faire face aux changements climatiques.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Écart (réelles moins prévues) 2015-2016
181 428 113	181 428 113	190 345 122	179 540 197	-1 887 916

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2015-2016	Réel 2015-2016	Écart 2015-2016 (réel moins prévu)
1 412	1 429	17

[5] Depuis la migration, ECCC collabore avec le Centre des services de paye du gouvernement du Canada pour trouver des solutions aux problèmes relatifs à la rémunération et à la mise en œuvre du système, y compris l'arriéré du traitement au Centre.

Section IV: Renseignements supplémentaires

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Les renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur sont disponibles sur le site Web[lxxxviii] d'Environnement et Changement climatique Canada.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement 2015-1016 sont affichés sur le site Web[lxxxix] d'Environnement et Changement climatique Canada.

- Stratégie ministérielle de développement durable
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Initiatives horizontales
- Audits et évaluations internes
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État
- Financement pluriannuel initial
- Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances du Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[xc]. Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Environnement et Changement climatique Canada
Centre d'information
Tél. : 1-800-668-6767 (seulement au Canada) ou 819-997-2800
Fax : 819-994-1412
Courriel: ec.enviroinfo.ec@canada.ca

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture) : Répertoire structuré des programmes des organisations qui illustre les liens hiérarchiques entre les programmes et les résultats stratégiques auxquels les programmes contribuent.

cadre pangouvernemental (whole-of-government framework) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (target) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; les paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures) : Dépenses qui ont été approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi, autre qu'une loi de crédits. La loi établit l'objet des dépenses et les dispositions en vertu desquelles elles peuvent être engagées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures) : Dépenses engagées et encaissements liés aux emprunts, aux investissements et aux avances qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending) : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La définition des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées (voted expenditures) : Dépense approuvée annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. Le libellé d'un crédit constitue les dispositions qui régissent l'engagement de ces dépenses.

équivalent temps plein (full-time equivalent) : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (performance indicator) : Moyen quantitatif ou qualitatif de mesurer un résultat ou un extrant, dans l'intention d'évaluer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative.

plan (plan) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation centrale entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorités (priorities) : Plans ou projets qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement (performance reporting) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement contribue à la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program) : Ensemble de ressources et d'activités liées qui est géré dans le but de répondre à plusieurs besoins particuliers afin d'atteindre les résultats prévus, et qui est considéré comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement (Departmental Performance Report) : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (Report on Plans and Priorities) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement au printemps.

rendement (performance) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent aux résultats prévus par l'organisation et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

résultat (result) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (Strategic Outcome) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (Government of Canada outcomes) : Ensemble de 16 objectifs généraux définis pour l'ensemble du gouvernement, regroupés dans 4 secteurs de dépenses du Cadre pangouvernemental : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

[i] Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques : www.climatechange.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=24700154-1
[ii] Parlons action pour le climat : parlonsactionpourleclimat.ca/fr/
[iii] Système de gestion de la qualité de l'air : www.ccme.ca/fr/resources/air/aqms.html?
iv *Loi sur le ministère de l'Environnement* : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-10/index.html
v *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.31/page-1.html.
vi *Loi sur les espèces en péril* : laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-15.3/page-1.html#preamble
vii *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux* : laws.justice.gc.ca/fra/lois/I-20/index.html
viii *Loi sur les ressources en eau du Canada* : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-11/index.html
ix *Loi de 1921 pour le contrôle du lac des Bois* : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/T-10.4/page-1.html
x *Loi sur les pêches* : www.ec.gc.ca/pollution/default.asp?lang=Fr&n=072416B9-1
xi *Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique* : www.ec.gc.ca/gdd-mw/default.asp?lang=Fr&n=56303427-1
xii *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* : www.ec.gc.ca/nature/default.asp?lang=Fr&n=496E2702-1
xiii *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* : www.ec.gc.ca/cites/default.asp?lang=Fr&n=18F4A0BC-1
xiv *Loi sur les espèces sauvages au Canada* : www.ec.gc.ca/alef-ewe/default.asp?lang=Fr&n=E8EA5606-1
xv *Loi fédérale sur le développement durable* : www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1
xvi *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.21/page-1.html
xvii *Loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement* : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-12.5/page-1.html
xviii *Loi sur la semaine de la protection de la faune* : www.laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-10/index.html
[xix] *Loi sur la semaine canadienne de l'environnement* : www.laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/e-11/index.html
xx Lois et règlements : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=48D356C1-1
[xxi] Parlons action pour le climat : parlonsactionpourleclimat.ca/fr/partagez-vos-idees
[xxii] Lettre de mandat de la ministre : pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-de-lenvironnement-et-du-changement-climatique
[xxiii] Rapport sur les plans et les priorités pour 2016-2017 : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=6ACA5FAE-1
[xxiv] Déclaration conjointe du Canada et des États-Unis sur le climat, l'énergie et le rôle de leadership dans l'Arctique : pm.gc.ca/fra/nouvelles/2016/03/10/declaration-conjointe-du-canada-et-des-etats-unis-climat-lenergie-et-role-de
[xxv] Système de gestion de la qualité de l'air : www.ccme.ca/fr/resources/air/aqms.html?
[xxvi] Plan de gestion des produits chimiques : www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/plan/index-fra.php
[xxvii] Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015 : www.toronto2015.org/fr/
[xxviii] Comptes d'alertes météo sur Twitter : www.ec.gc.ca/meteo-weather/default.asp?lang=Fr&n=BF9C15EC-1
[xxix] En alerte : www.ec.gc.ca/meteo-weather/default.asp?lang=Fr&n=F06AEFDC-1
[xxx] Firework : meteo.gc.ca/firework/index_f.html
[xxxi] Cote air santé : www.ec.gc.ca/cas-aghi/default.asp?lang=Fr&n=CB0ADB16-1
[xxxii] Registre public des espèces en péril : www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=24F7211B-1
[xxxiii] Registre public des espèces en péril : www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=24F7211B-1
[xxxiv] État des population d'oiseaux de l'Amérique du Nord 2016 : fr.stateofthebirds.org/2016/#_ga=1.96071644.1183685337.1471385040
[xxxv] Plan d'action Saint-Laurent 2011-2016 : planstlaurent.qc.ca/fr/accueil.html
[xxxvi] Fiches de suivi : planstlaurent.qc.ca/fr/suivi_de_letat/les_fiches_de_suivi.html
[xxxvii] Programme Interactions communautaires : planstlaurent.qc.ca/fr/programme_de_financement/interactions_communautaires.html
[xxxviii] Initiative pour un gouvernement ouvert : ouvert.canada.ca/fr
[xxxix] Parlons action pour le climat : parlonsactionpourleclimat.ca/fr/partagez-vos-idees
[xl] Lettre de mandat de la ministre : pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat-des-ministres
[xli] Rapport ministériel sur le rendement : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1
[xlii] Comptes publics du Canada : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html.
[xliii] Cadre pangouvernemental : www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/rgs-erdg/wgf-ipp-eng.asp
[xliv] Site Web du ministère : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1
[xlv] Registre public des espèces en péril : http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=24F7211B-1.
[xlvi] Réserve nationale de faune d'Edéhzhie : www.nwtpas.ca/area-edehzhie.asp.
[xlvii] Réserve nationale de faune en milieu marin des îles Scott : ec.gc.ca/ap-pa/default.asp?lang=En&n=90605DDB-1.
[xlviii] Relevé des oiseaux nicheurs de l'Amérique du Nord : https://ec.gc.ca/reom-mbs/default.asp?lang=Fr&n=416B57CA-1.
[xlix] Base de données sur la situation des oiseaux au Canada : www.ec.gc.ca/soc-sbc.
[l] Dépôt de données : https://ec.gc.ca/meteo-weather/default.asp?lang=Fr&n=B8FFBA33-1.
[li] Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques : www.inspection.gc.ca/food/fish-and-seafood/shellfish-sanitation/eng/1299826806807/1299826912745.
[lii] Commission mixte internationale : www.ijc.org/fr_/.

[liii] *Portrait global de l'état du Saint-Laurent 2014* : ec.gc.ca/Publications/default.asp?lang=Fr&xml=9C038819-613A-4783-A143-B7A519C8BB14.
[liv] Système d'observation du cycle hydrologique mondial pour l'Arctique : www.whycos.org/whycos/projects/under-implementation/arctic-hycos.
[lv] Principes provisoires pour les évaluations environnementales : http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=1029999&_ga=1.46033828.1800399022.1469029781.
[lvi] Lettre de mandat : pm.gc.ca/fra/node/39934.
[lvii] 32 nouveaux projets : http://www.ec.gc.ca/eau-water/default.asp?lang=Fr&n=90133FF9-1.
[lviii] Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/
[lix] Rapport d'étape de 2015 sur la Stratégie fédérale de développement durable 2013-2016: ec.gc.ca/Publications/default.asp?lang=Fr&xml=66F9B187-3366-488B-B7A2-389B33636CE8
[lx] EcoAction Community Funding Program: www.ec.gc.ca/ecoaction/
[lxi] Comptoir de données : https://ec.gc.ca/meteo-weather/default.asp?lang=Fr&n=B8FFBA33-1.
[lxii] GeoMet : https://ec.gc.ca/meteo-weather/default.asp?lang=Fr&n=C0D9B3D8-1.
[lxiii] Eau : wateroffice.ec.gc.ca/.
[lxiv] Météo et climat : climat.meteo.gc.ca/index_f.html.
[lxv] Consultations du site d'information météo du gouvernement du Canada : meteo.gc.ca/.
[lxvi] Comptes Twitter pour les alertes météo : www.ec.gc.ca/meteo-weather/default.asp?lang=Fr&n=BF9C15EC-1.
[lxvii] Données et scénarios climatiques canadiens : ccds-dscc.ec.gc.ca/index.php?page=main&lang=fr.
[lxviii] Cote air santé : www.ec.gc.ca/cas-aqhi/default.asp?lang=Fr&n=CB0ADB16-1.
[lxix] En alerte : www.ec.gc.ca/meteo-weather/default.asp?lang=Fr&n=F06AEFDC-1.
[lxx] FireWork : meteo.gc.ca/firework/index_f.html.
[lxxi] Cadre mondial pour les services climatologiques : www.gfcs-climate.org/.
[lxxii] Plan stratégique 2016–2025 du Groupe des observations de la Terre : www.earthobservations.org/documents/geo_xii/MS4_GEO%20Strategic%20Plan%202016-2025%20Implementing%20GEOSS_approved_by_GEO-XII.pdf.
[lxxiii] Plan de gestion des produits chimiques : www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/plan/index-fra.php.
[lxxiv] Rapport d'étape du Plan de gestion des produits chimiques : www.chemicalsubstanceschimiques.gc.ca/plan/progress_report-rapport_etape-fra.php.
[lxxv] Évaluation de la Phase II du PGPC : www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/performance/eval/evaluationchemicalsplan_planproduitschimiques-2011-2016-fra.php.
[lxxvi] Inventaire national des rejets de polluants : www.ec.gc.ca/inrp-npri/.
[lxxvii] Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux : www.federalcontaminatedsites.gc.ca/default.asp?lang=Fr.
[lxxviii] Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques : www.scics.gc.ca/francais/Conferences.asp?a=viewdocument&id=2401.
[lxxix] Rapport d'inventaire national des gaz à effet de serre : www.ec.gc.ca/ges-ghg/default.asp?lang=Fr&n=83A34A7A-1.
[lxxx] Système de gestion de la qualité de l'air : www.ccme.ca/fr/current_priorities/air/index.html.
[lxxxi] Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant : www.ccme.ca/fr/current_priorities/air/index.html
[lxxxii] Système de déclaration en ligne du Guichet unique : www.ec.gc.ca/inrp-npri/default.asp?lang=Fr&n=B14D4569-1.
[lxxxiii] Évaluation scientifique sur le mercure au Canada : nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=1038819&tp=1&_ga=1.79515412.1800399022.1469029781.
[lxxxiv] Déclaration conjointe du Canada et des États-Unis sur le climat, l'énergie et le rôle de leadership dans l'Arctique : pm.gc.ca/fra/nouvelles/2016/03/10/declaration-conjointe-du-canada-et-des-etats-unis-climat-lenergie-et-role-de.
[lxxxv] Élimination du brûlage à la torche d'ici 2030 : www.worldbank.org/en/programs/zero-routine-flaring-by-2030.
[lxxxvi] Programme de réglementation de la qualité de l'air : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=56D4043B-1&news=295B1964-9737-4F80-B064-B3088D9910BE.
[lxxxvii] À vous la parole sur les changements climatiques : parlonsactionpourleclimat.ca/fr/partagez-vos-idees.
[lxxxviii] Site Web d'Environnement et Changement climatique Canada : ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=E9716D1F-1
[lxxxix] Site Web d'Environnement et Changement climatique Canada : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=31D9FF32-1.
[xc] Rapport sur les dépenses fiscales : www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp.

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
7e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-997-2800
Sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Courriel : ec.enviroinfo.ec@canada.ca